

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID : 013-241300417-20241209-CC2024\_207-DE

Arles Crau Camargue Montagnette

# Rapport sur le service public de prévention et de gestion des déchets

DIRECTION GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Exercice 2023





## Le sommaire

**Cadre réglementaire et objectifs du Rapport annuel** PAGE 3

**La Commission consultative des services publics locaux** PAGE 4

**Information, prévention et relations usagers** PAGES 5 à 12

**Éléments de contexte** PAGES 13 à 24

**La collecte des ordures ménagères résiduelles** PAGES 25 à 29

**La collecte des emballages recyclables et papier** PAGES 30 à 36

**La collecte du verre** PAGES 37 à 40

**La collecte du textile** PAGES 41 à 44

**Les déchèteries et points tri** PAGES 45 à 66

**Traitement et valorisation** PAGES 67 à 72

**Indicateurs financiers** PAGES 73 à 78

**Actions 2023** PAGES 80 à 86

**Projets 2023** PAGES 87 à 90

**Notes** PAGE 91

## Annexes

Bilan financier : section de fonctionnement PAGE 94

Bilan financier : section d'investissement PAGE 95



Rapport annuel du délégataire pour **Les Saintes-Maries-de-La-Mer** (DSP Nicotlin) / (voir pièce jointe)



Je produis moins de déchets • Je trie mes déchets • Je pense à la réparation ou au réemploi • Je protège la santé de chacun • Je préserve l'environnement

**Ensemble, agissons !**



Inscrit dans la Loi Barnier du 2 février 1995, le Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, est une obligation par application du décret 015-1827 du 30 décembre 2015.

Le Président de l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent présente respectivement au Conseil communautaire, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public, destiné notamment à l'information des usagers.

### Objectif du rapport sur le service public de prévention et de gestion des déchets

- Un meilleur pilotage du service public, en améliorant la connaissance des coûts, de leur structure.
- L'évolution des performances en instaurant une comptabilité analytique pour le service public de prévention et de gestion des déchets.
- Le rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national et expose les recettes et les dépenses du service public de gestion des déchets par flux de déchets et par étape technique.
- Le rapport doit être, avec l'avis de l'organe délibérant, présenté à la Commission consultative des services publics locaux et mis à la disposition du public.

**Un outil de sensibilisation des citoyens à la gestion des déchets**

Rapport annuel 2023 en ligne sur

[www.agglo-accm.fr](http://www.agglo-accm.fr)

Voir la page

"Compétence gestion des déchets ménagers et assimilés"

**CRÉATION - MISE EN PAGE - RÉDACTION**  
Direction gestion des déchets ménagers et assimilés / Direction de la communication ACCM.

**GRAPHISME - PHOTOGRAPHIES**  
Direction gestion des déchets ménagers et assimilés - Ville d'Arles - ADEME - Vecteezy.com - Cbdo - Freepik.com Graphisme Belot & Badin - Hite Design Graphique - Communauté d'agglomération Grand Avignon - La Ressourcerie du Pays d'Arles - R. Boudliar. DR.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. L 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

- Vu la loi du 27 février 2002 et notamment l'article L 1413.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été créé une Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), instance regroupant des élus d'ACCM et des représentants des usagers.
- Cette commission, créée par délibération n°2005.55 du Conseil communautaire du 10 mai 2005, est présidée par le Président à l'échelon intercommunal.
- Elle comprend des membres du Conseil communautaire désignés dans le respect de principe de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales nommés par cette même assemblée délibérante. (Délibération n° 2009.19).
- Consultée pour avis, la Commission consultative des services publics locaux, se prononce sur les activités des services publics locaux confiées à des tiers par délégation de service public ou exploitées en régie dotée de l'autonomie financière.
- En ce qui concerne la Direction gestion des déchets ménagers et assimilés, avant présentation aux élu(e)s du Conseil communautaire, la Commission consultative des services publics locaux, examine annuellement le présent Rapport sur le service public de prévention et gestion des déchets.

### Les membres de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL au 31/12/23)



#### Collège des élus de la Communauté d'Agglomération

**Patrick de Carolis** Président  
**Lucien Limousin** Vice-président  
**Christophe Laufray** Vice-président  
**Jacques Aufrère** Vice-président  
**Laurie Pons** Vice-présidente  
**Jean-Michel Jalabert** Vice-président  
**Mandy Graillon** Vice-présidente  
**Annie Guigue** Vice-présidente  
**Valérie Martel-Mourgues** Vice-présidente  
**Marie-Amélie Ferrand-Coccia** Vice-présidente  
**Paule Birot-Valon** Conseillère communautaire  
**Lucie Barzizza** Conseillère communautaire  
**Gérard Quaix** Conseiller communautaire  
**Martine Anselem** Conseillère communautaire



#### Collège des associations

**Géraldine François** Centre social Les oliviers (CSO)  
**Régine Leroy** Association des familles de la région d'Arles (AFRA)  
**Sanaa Gueffout** FSU  
**Yvon Galiano** CFDT  
**Yves Hergouze** FO  
**Stéphan Chauvin** COBATY  
**Sylvie Séquier** ATTAC  
**Catherine Levraud** CPIE  
**Annie Amar** UFC Que choisir d'Arles et du pays d'Arles  
**Marie Granier** Association Petit à Petit  
**Marie-Louise Lattanzio** Union locale CGT  
**Béatrice Gourvil** CONVIBICY



#### Rapport 2023

Le 7 novembre 2024, le présent rapport a été soumis pour avis aux membres de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), puis présenté en séance du Conseil Communautaire du 5 décembre 2024.



Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID : 013-241300417-20241209-CC2024\_207-DE



# Information - Prévention Relations usagers

DIRECTION GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Exercice 2023





## Le service Info Collecte

Par simple appel téléphonique ou message électronique, le service Info Collecte est un outil fort utilisé par les usagers du territoire notamment pour des demandes de prestations de ramassage de végétaux, d'encombrants à domicile, de demandes de cartes d'accès en déchèteries... En 2023, les agents du service Info Collecte ont traité **6 520 demandes**, contre **6 678 en 2022**, soit **-2,37 %**.

## Appels et demandes traités par Info Collecte en 2023

Sur l'exercice 2023, Info Collecte a traité **4 236 appels**, contre **4 612 en 2022**, soit **-8,15 %**

- **1 472** demandes de conteneurs contre **1 407** en 2022 + **4,62 %**
- **1 247** demandes de collectes déchets résiduels contre **1 289** en 2022 - **3,26 %**
- **382** demandes de collectes tri sélectif contre **531** en 2022 - **28 %**
- **335** signalements de dépôts sauvages contre **462** en 2022 - **27,49 %**
- **204** demandes de distribution de sacs jaunes à domicile contre **229** en 2022 - **10,92 %**
- **164** demandes de collectes verre / papier contre **116** en 2022 + **41,38 %**
- **141** renseignements divers contre **202** en 2022 - **30,20 %**
- **84** signalements contre **107** en 2022 - **21,50 %**
- **67** demandes de mise en tri contre **56** en 2022 + **19,64 %**
- **62** demandes de compostage contre **78** en 2022 - **20,51 %**
- **40** demandes de sensibilisation contre **35** en 2022 + **14,29 %**
- **38** demandes de renseignements des déchèteries contre **100** en 2022 - **62 %**

## Les collectes sur rendez-vous

Info Collecte a activé **2 284 collectes** soit **+12 %**, contre **2 040 collectes** en 2022

- Encombrants toutes communes confondues **1 193** demandes contre **1 051** en 2022 + **13,51 %**
- Ressourcerie Arles **344** demandes contre **333** en 2022 + **3,30 %**
- Ressourcerie Tarascon **279** demandes contre **265** en 2022 + **5,28 %**
- Végétaux Arles **73** demandes contre **45** en 2022 + **62,22 %**
- Végétaux Tarascon **242** demandes contre **217** en 2022 + **11,52 %**
- Papiers Tarascon **110** demandes contre **101** en 2022 + **8,91 %**
- Cartons Tarascon **43** demandes contre **28** en 2022 + **53,57 %**

## 3 922 cartes d'accès déchèteries distribuées en 2023 + 9,25 % contre 3 590 en 2022

### Demande numérique accès aux déchèteries pour les particuliers et véhicules légers uniquement

- Pour obtenir une carte personnelle d'accès en déchèterie, il suffit de remplir le formulaire numérique proposé sur le site Internet communautaire [www.agglo-accm.fr](http://www.agglo-accm.fr)
- La demande peut également être faite auprès du standard Info Collecte.



Info Collecte Tél. 04 84 76 94 00 [infocollecte@agglo-accm.fr](mailto:infocollecte@agglo-accm.fr)

Centre technique municipal de la Ville d'Arles : 7, rue Gaspard Monge zone industrielle sud 13200 Arles

Accueil des usagers : lundi au jeudi 8h30-12 heures / 13h30-16h30 - Vendredi 8h30-12 heures / 13h30-16 heures

Accueil téléphonique : lundi au jeudi 8h30-12 heures / 13h30-16h30 - Vendredi 8h30-12 heures / 13h30-16 heures

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID : 013-241300417-20241209-CC2024\_207-DE

## Édition du Rapport d'activité 2022

Comme chaque année dans le déroulé de l'exercice en cours, l'édition en interne du Rapport sur le service public de prévention et de gestion des déchets (RPQS), mobilise l'ensemble des services qui composent la Direction gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté d'agglomération.

Le 12 octobre 2023, le RPQS 2022 a été soumis pour avis aux membres de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), puis présenté aux élus du Conseil communautaire en séance du 15 novembre 2023.



## Trizzy : l'assistant numérique pour bien trier ses déchets

Mis en ligne le 20 novembre 2021, les chiffres 2023 d'utilisation de l'assistant numérique Trizzy en ligne sur le site Internet communautaire se résument comme suit :

**539 utilisateurs** contre **526** en 2022, soit **+ 2,47 %**  
(Plusieurs interactions par un même utilisateur sont possibles)

**4 104 interactions** contre **3 745** en 2022, soit **+ 9,59 %**

**441 demandes de types de déchets à trier** contre **485** en 2022, soit **- 9,07 %**

En 2023, les demandes ont porté pour l'essentiel sur les horaires d'ouverture des déchèteries, le tri des déchets...

Les modes de consultation de l'assistant numérique Trizzy restent identiques à l'exercice 2022 selon les pourcentages ci-dessous :

**65 %** sur ordinateur

**25 %** sur smartphone

**10 %** sur tablette

Pour promouvoir l'existence de cet assistant numérique disponible sur le [site Internet ACCM](http://site Internet ACCM), tous les supports de communication édités par la Direction gestion des déchets ménagers et assimilés reprennent, en format bandeau bas de page, le visuel Trizzy.



## Tout savoir sur le compost avec AEM et Sud Rhône Environnement

L'opération "Tout savoir sur le compost" organisée par le Syndicat mixte Sud Rhône Environnement s'est déroulée les 8 et 29 avril sur les sites des déchèteries de Boulbon et Tarascon. Deux rendez-vous, pour expliquer les enjeux du compostage, proposer des distributions gratuites de compost et partager des échanges autour des bonnes pratiques du compostage.



**Documents : information aux usagers**

L'information des usagers est une constance dans les missions quotidienne de la Direction gestion des déchets ménagers et assimilés.

Pour ce faire, une large gamme de documents (flyers, affiches, panneaux, adhésifs, banderoles...) sont réédités ou créés en interne en fonction des besoins exprimés par les services de la Direction gestion des déchets ménagers et assimilés.

L'année 2023 a été particulièrement intense en la matière avec la fabrication de moults supports de communication. Quelques exemples ci-contre...



Information service collecte



Information service collecte



Information service collecte



SERD 2023



Sensibilisation tri sélectif



Information service collecte



Information service collecte



Information déchèterie



Information déchèterie



Sensibilisation tri sélectif



Sensibilisation tri sélectif



Visuel animation scolaire



Visuel animation scolaire



Visuel animation scolaire

Envoyé en préfecture le 09/12/2024  
 Reçu en préfecture le 10/12/2024  
 Publié le  
 ID : 013-241300417-20241209-CC2024\_207-DE

**Publications numériques**

26 posts DMA publiés sur Facebook.

Les mises à jour Internet des pages "Gestion des déchets ménagers et assimilés" sont effectuées par la Direction gestion des déchets ménagers et assimilés.

**Articles presse quotidienne régionale**

17 articles de presse. 12 Communiqués rédigés par les DMA. Le lien avec les rédactions est assuré par la Direction gestion des déchets ménagers et assimilés.

1 interview de M<sup>me</sup> La Vice-présidente radio Soleil FM ayant pour sujet l'ouverture déchèterie Arles-Trinquetaille.

3 dossiers de presse déchèterie Arles-Trinquetaille, Semaine européenne de la réduction des déchets et Mise en conformité des déchèteries.

**Articles bulletins communaux**

2 articles Arles Info.  
 2 articles Saint-Martin Infos.



**Tri : opération covering pour les nouveaux points d'apport volontaires du territoire**

Le vieillissement du parc des points d'apport volontaire était identifié depuis de nombreuses années.

Pour remédier aux phénomènes d'usure, de dégradation, d'obsolescence graphique, la Direction gestion des déchets ménagers et assimilés a lancé une opération de covering dans l'objectif d'offrir aux usagers des PAV (de 4 ou 5 m<sup>2</sup>) immédiatement identifiables au graphisme soigné et pédagogique.

Les premières implantations sur le territoire sont prévues début 2024 et notamment aux abords des déchèteries d'Arles-Trinquetaille, Saint-Martin-de-Crau...

Le déploiement s'amplifiera tout au long de l'exercice 2024 et exercices ultérieurs...

**16 délibérations**

Au cours de l'exercice 2023, la Direction gestion des déchets ménagers et assimilés a proposé 16 délibérations inscrites aux Conseils communautaires. Ces délibérations ont porté sur des questions de :

- Cycle de travail des agents des DMA
- Contrats avec les éco-organismes partenaires
- Gestion du parc de véhicules techniques réformés



- Spl de Vedène
- DSP Les Saintes-Maries-de-la-Mer
- Budget
- Collèges de la CCSP
- Rpps 2022



## Forum des écoles Arles

Présentation aux enseignants lors du Forum des écoles d'Arles des animations inscrites au Cahier Ressource validées par l'Éducation Nationale le 6 septembre 2023. Le cahier ressources réunit une centaine d'actions éducatives dans les domaines de la culture locale, du territoire, du développement durable et du sport que la ville d'Arles et ses partenaires proposent aux établissements scolaires (de la maternelle au lycée) et aux centres de loisirs.



32 interventions en écoles maternelles / primaires.

800 enfants sensibilisés.

## Compostage

884 composteurs distribués par ACCM lors de la distribution annuelle à laquelle se rajoute celle de la Semaine européenne de la réduction des déchets dont :

- 43 % pour Arles
- 31 % pour Saint-Martin-de-Crau

- 20 % pour Tarascon
- 3 % pour Boulbon
- 2 % pour Les Saintes-Maries-de-la-Mer
- 1 % pour Saint-Pierre-de-Mézoargues



Composteurs issus d'une gestion raisonnée de la forêt française



Bio-seaux en plastique recyclé fabriqués en France



## Caractérisations des emballages ménagers recyclables

6 caractérisations réalisées sur les sites de :



Quai de transfert Sud Rhône Environnement (Beaucaire)



Centre de tri (Lansargues)



## Sensibilisation

40 demandes traitées en 2023.

### Rouleaux de sacs

Mise en place depuis juin 2023 d'une distribution mensuelle de sacs jaunes sur Tarascon Salle Jean Gilles (Centre socio-culturel), le 2<sup>ème</sup> mardi du mois. (Suite voir page 36).

204 livraisons à domicile.

Mises en tri

67 demandes de mises en tri traitées sur le territoire ACCM.



Pour l'édition 2023 de la Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD), du 18 au 26 novembre les conseillères de prévention et du tri ont proposé un programme ludique pour accompagner les usagers dans leur démarche de réduction des déchets à la source. Tout au long de cette semaine, des activités, ateliers et astuces ont été proposés chaque jour aux usagers.



Lundi 20 novembre

### Ateliers récupération de tissus

Ressorcerie du Pays d'Arles, ou comment donner une seconde vie à nos vêtements, sensibiliser les usagers à la réduction des déchets et créer des sacs en tissus, chouchous, Furoshiki, Tawashi...

Mardi 21 novembre

### Distributions de composteurs à Boulbon

Mercredi 22 novembre

### Ateliers fabrication de "sacs tee-shirt"

Médiathèque de Saint-Martin-de-Crau et Ateliers "Jeux tri" au Pôle Jeunesse de Tarascon.

### Distributions de composteurs à Saint-Martin-de-Crau

Vendredi 24 novembre

### Distributions de composteurs à Arles

Organisation d'un jeu concours pour gagner un brass-compost, remporté par une habitante de Saint-Martin-de-Crau.



Voir la vidéo rétrospective  
<https://www.youtube.com/watch?v=M-Jlpy5g5v0>





## Les éco-organismes partenaires d'ACCM

Le code de l'environnement a mis en place le principe du "pollueur-payeur" via les filières de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP). Cela signifie que le producteur ou distributeur est responsable de l'élimination des déchets provenant de ses produits.

Pour s'acquitter de leurs obligations, les producteurs ont le choix de mettre en place des structures collectives à but non lucratif, appelées éco-organismes, ou de former leur propre système individuel. Lorsqu'ils

choisissent de se regrouper pour constituer un éco-organisme, celui-ci endosse la responsabilité de ses producteurs adhérents.

Pour chaque produits mis sur le marché, le producteur verse une éco-contribution à l'éco-organisme auquel il adhère. Ces éco-contributions

permettent ainsi de financer l'ensemble des obligations des producteurs (prévention, réemploi, collecte, tri, recyclage des déchets, sensibilisation...).

Ainsi, des éco-organismes ont été créés pour pouvoir mettre en place cette nouvelle responsabilité de manière financière et opérationnelle. Ils apportent aux détenteurs de déchets (collectivités, entreprises, particuliers) une gestion optimisée des opérations de : collecte, logistique, traitement, traçabilité, démantèlement, dépollution, valorisation, réutilisation...

Partenaires des collectivités locales, les éco-organismes accompagnent et soutiennent financièrement les collectivités qui mettent à disposition leurs moyens techniques et humains pour collecter des déchets concernés par les REP.

L'information et la sensibilisation à la prévention des consommateurs représentent également une de leurs missions premières.



• Citeo est le premier éco-organisme créé en France et a pour objectif que tous les Français puissent recycler leurs emballages ménagers, leurs papiers et les carton. La mise en place récente des extensions des consignes de tri à tous les emballages plastiques a permis de simplifier considérablement le geste de tri. Citeo apporte des soutiens aux entreprises et collectivités pour qu'elles réduisent leur impact environnemental, modernisent leur système de collectes, tri et recyclage tout en travaillant sur le réemploi et la prévention.



EMBALLAGES



JOURNAUX REVUES



• Scrélec organise la collecte et recyclage des piles, accumulateurs portables. Scrélec propose plusieurs dizaines de milliers de points de collecte avec son réseau Batribox déployé dans des : mairies, déchèteries, magasins, établissements scolaires... **Points de collecte dans les déchèteries ACCM.**



PILES ET ACCUMULATEURS



• Ecosystem et Écologic organisent notamment : collecte, dépollution et recyclage des équipements électriques et électroniques (DEEE) hors d'usage fonctionnant sur secteur, piles, batteries, mais aussi les lampes à économie d'énergie. Ecosystem et Écologic favorisent également la réutilisation des appareils électriques en fournissant aux professionnels de l'électroménager des pièces détachées issues des DEEE collectés. **Points de collecte dans les déchèteries ACCM.**



DEEE



• Écomaison organise notamment la collecte et la valorisation du mobilier usagé (mobilier en bois, métal, plastique, rembourré etc...), en lui offrant une seconde vie par le recyclage (valorisation matières) ou en l'utilisant comme source d'énergie (valorisation énergétique)... **Points de collecte dans les déchèteries ACCM.**



AMEUBLEMENT



• Éco DDS organise la collecte, le tri et le traitement des déchets chimiques. DDS signifie "Déchets diffus spécifiques", terme qui regroupe des produits chimiques largement utilisés dans notre quotidien : peintures, enduits, colles, mastics, engrais, produits phytosanitaires, anti-mousses, filtres à huile, désinfectants piscine... **Points de collecte dans les déchèteries ACCM.**



DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES

# Éléments de contexte

DIRECTION GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Exercice 2023

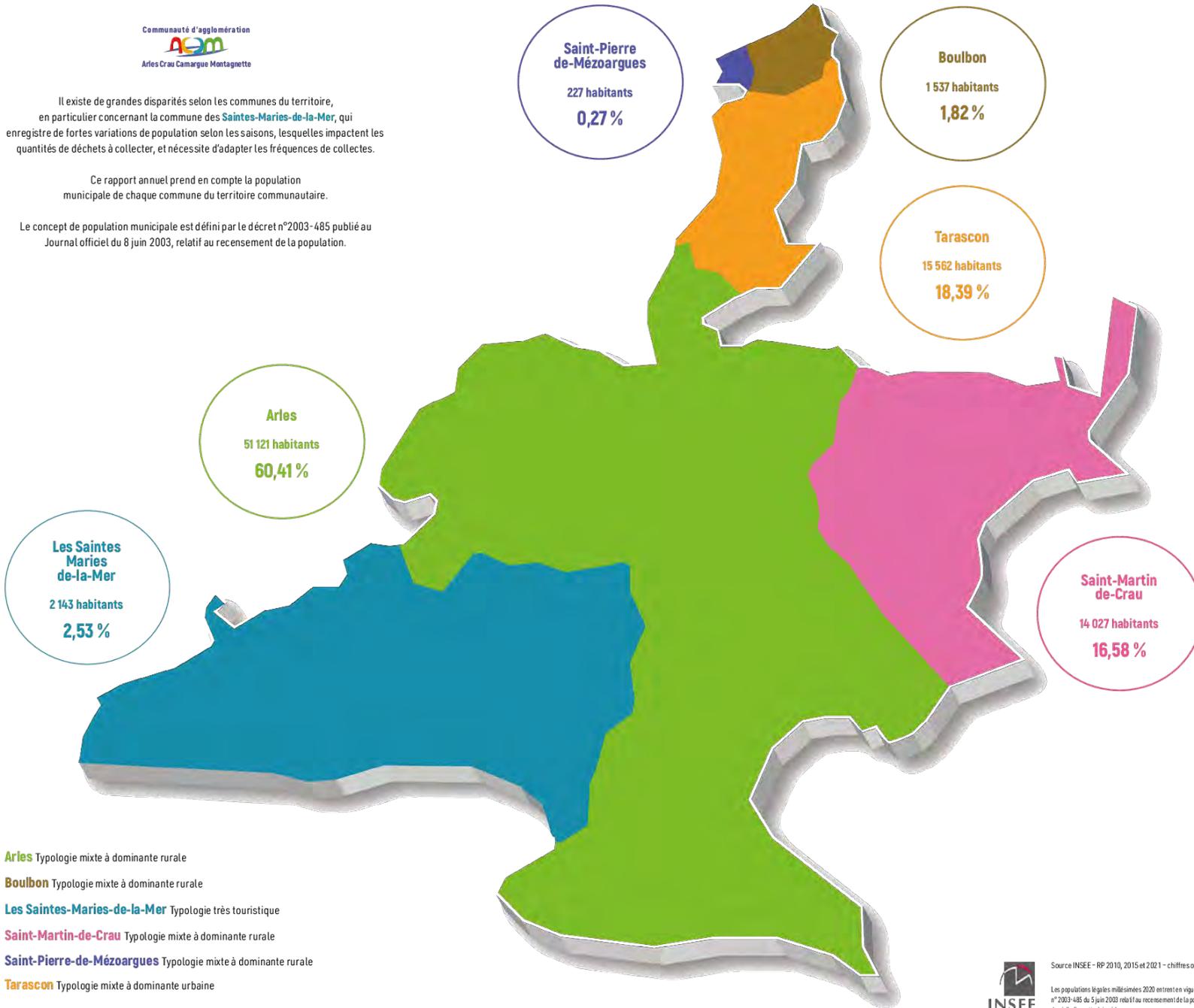




Il existe de grandes disparités selon les communes du territoire, en particulier concernant la commune des **Saintes-Maries-de-la-Mer**, qui enregistre de fortes variations de population selon les saisons, lesquelles impactent les quantités de déchets à collecter, et nécessite d'adapter les fréquences de collectes.

Ce rapport annuel prend en compte la population municipale de chaque commune du territoire communautaire.

Le concept de population municipale est défini par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population.



**Arles** Typologie mixte à dominante rurale

**Boulbon** Typologie mixte à dominante rurale

**Les Saintes-Maries-de-la-Mer** Typologie très touristique

**Saint-Martin-de-Crau** Typologie mixte à dominante rurale

**Saint-Pierre-de-Mézoargues** Typologie mixte à dominante rurale

**Tarascon** Typologie mixte à dominante urbaine

**Superficie du territoire**  
1 445 km<sup>2</sup>



**Population**

84 617 habitants

- 0,33 % par rapport à 2022

**La population municipale comprend :**

Les personnes ayant leur résidence habituelle, au sens du décret sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté.

Les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune.

Les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune.

Les personnes résidant dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.



Source INSEE - RP 2010, 2015 et 2021 - chiffres officiels de la population légale appliqués au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2024. Géographie au 01/01/2012, 01/01/2017 et 01/01/2023.

Les populations légales millésimées 2020 entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Elles sont authentifiées par le décret n°2022-1702 du 29 décembre 2022. Elles sont calculées conformément aux concepts de finis dans le décret n°2003-485 du 8 juin 2003 relatif au recensement de la population, modifié par le décret n°2019-1302 du 5 décembre 2019. À partir des populations légales 2017, la population compte à part d'intégrer plus les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune.



## Les missions

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, ACCM exerce la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Pour assurer ce service elle est en charge des :

- Actions de prévention, communication et de sensibilisation.
- Pré-collecte.
- Collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés.
- Collecte en points d'apport volontaire.
- Gestion des déchèteries.
- Traitement, le tri, le recyclage et la valorisation des déchets.

## Le service prévention, et relations usagers (SPRU) gère :

- La communication, la sensibilisation à la collecte sélective et au compostage domestique auprès des administrés et des actions éducatives en milieu scolaire pour les communes d'Arles et Saint-Martin-de-Crau.
- Distribution et suivi des composteurs individuels.
- Respect des modalités de collecte des ordures ménagères et la séparation des catégories de déchets.
- Standard "Info Collecte" chargé de centraliser les demandes de la population et de proposer des rendez-vous pour l'enlèvement des encombrants et déchets verts, pour transmission aux services opérationnels pour traitement.
- Les services administratifs et financiers.
- La prévention et le suivi du Plan régional de prévention et de gestion et des déchets (PRPGD).
- Gestion des contrats de prestations de service.
- Les demandes de soutiens et le suivi des conventions relatives aux éco-organismes.
- Le suivi des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) déchèteries avec leur mise en conformité.

## Modes de gestion du service et principales prestations de service en 2023

ACTIVITÉS COMMUNES	Arles	Saint-Martin de-Crau	Boulbon	Saint-Pierre de-Mézoargues	Tarascon	Les Saintes Maries-de-la-Mer
Collecte en porte à porte des déchets ménagers résiduels	Régie	Régie	Prestation SAS Océan	Régie	Régie	Délégation de service public SA Nicollin
Collecte en porte à porte des emballages (EMR)	Régie	Régie	Prestation SAS Océan	Régie	Régie	
Collecte en porte à porte du verre	Régie					Délégation de service public SA Nicollin
Collecte apport volontaire OMR et EMR	Prestation ITP					Délégation de service public SA Nicollin
Collecte apport volontaire verre et JRM	Prestation SAS VIAL Groupe Minéris	Prestation SAS VIAL Groupe Minéris	Prestation SAS VIAL Groupe Minéris	Prestation SAS VIAL Groupe Minéris	Prestation SAS VIAL Groupe Minéris	Délégation de service public SA Nicollin
Collecte des encombrants	Régie + Prestation Actius + Prestation Re-Sources	Régie	Régie	Régie	Régie + Prestation Actius + Prestation Re-Sources	Délégation de service public SA Nicollin
Collecte des végétaux	Régie				Régie	
Pré-collecte	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Délégation de service public SA Nicollin
Gestion haut de quai des déchèteries	Régie	Prestation Paprec	Régie		Régie	Délégation de service public SA Nicollin
Transport des déchets des déchèteries	Prestation Pasini	Prestation Paprec	Compétence Sud Rhône Environnement		Compétence Sud Rhône Environnement	Délégation de service public SA Nicollin
Traitement/valorisation des déchets issus des déchèteries (hors métaux)	Prestation ITP Prestation Suez	Prestation Paprec	Compétence Sud Rhône Environnement		Compétence Sud Rhône Environnement	Délégation de service public SA Nicollin
Valorisation des métaux issus des déchèteries	Prestation Aubord	Prestation Paprec	Compétence Sud Rhône Environnement	Compétence Sud Rhône Environnement	Compétence Sud Rhône Environnement	Délégation de service public SA Nicollin
Transfert des déchets ménagers résiduels	Prestation Silim	Prestation Silim	Compétence Sud Rhône Environnement	Compétence Sud Rhône Environnement	Compétence Sud Rhône Environnement	Délégation de service public SA Nicollin
Traitement des déchets ménagers résiduels	Prestation Suez	Prestation Suez	Compétence Sud Rhône Environnement	Compétence Sud Rhône Environnement	Compétence Sud Rhône Environnement	Délégation de service public SA Nicollin
Tri et valorisation des emballages	Prestation Paprec	Prestation Paprec	Compétence Sud Rhône Environnement	Compétence Sud Rhône Environnement	Compétence Sud Rhône Environnement	Délégation de service public SA Nicollin

## 2023 : année de mise en place de la nouvelle organisation de la Direction gestion des déchets ménagers et assimilés

L'organisation de la Direction gestion des déchets ménagers et assimilés est menée dans l'intérêt du service public rendu aux citoyens et aux usagers.

### Les quatre fondements de l'organisation des DMA :

- Une organisation de la Direction avec une logique métier :
    - Prévention
    - Collecte
    - Déchèteries
    - Traitement et valorisation
  - Définition du périmètre du Service exploitation chargé de l'exécution des opérations de collecte sur le domaine public :
    - Ordures ménagères résiduelles (OMR)
    - Emballages ménagers recyclables (EMR)
    - Verre
    - Journaux, revues, magazines (JRM)
    - Encombrants
  - Définition du périmètre du Service Prévention & Relations Usagers chargé de la mise en œuvre de la politique de prévention/sensibilisation au tri des déchets, de la gestion des prestations de service de collecte déléguée :
    - Ordures ménagères résiduelles (OMR)
    - Emballages ménagers recyclables (EMR)
    - Verre
    - Journaux, revues, magazines (JRM)

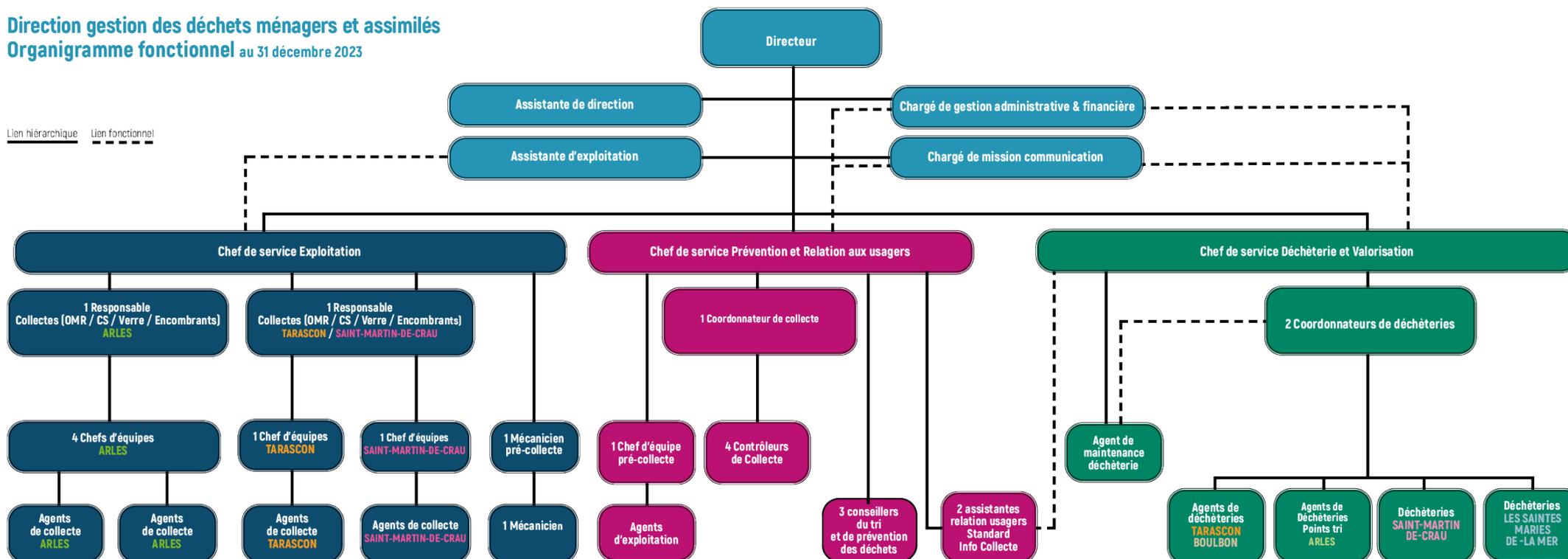
et de la relation avec les usagers pour toutes les demandes liées à la gestion des déchets ménagers.
  - Le service "Déchèteries et Valorisation" chargé de :
    - La maîtrise d'ouvrage et de l'exploitation des déchèteries
    - La gestion des contrats afférents : exploitation, transport, traitement, valorisation...
    - La mise en œuvre de la politique de valorisation du service public de gestion des déchets.
- Les secteurs**
- Arles
  - Saint-Martin-de-Crau
  - Tarascon
  - Saint-Pierre-de-Mézoargues

### Répartition des postes occupés au 31/12/2023

Fonctions	Postes occupés		Postes vacants	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
<b>Postes occupés au 31/12/2023</b>	<b>129</b>	<b>93 %</b>	<b>9</b>	<b>7 %</b>
Direction	5	4 %	0	0 %
Service Prévention - Relations Usagers	13	10 %	3	33 %
Service Déchèterie - Valorisation	16	12 %	1	11 %
Service exploitation	95	74 %	5	56 %
<b>Catégorie A</b>	<b>3</b>	<b>2 %</b>	<b>1</b>	<b>11 %</b>
<b>Catégorie B</b>	<b>2</b>	<b>2 %</b>	<b>1</b>	<b>11 %</b>
<b>Catégorie C</b>	<b>124</b>	<b>97 %</b>	<b>7</b>	<b>78 %</b>
<b>Arles</b>	<b>93</b>	<b>73 %</b>	<b>7</b>	<b>78 %</b>
<b>Tarascon</b>	<b>23</b>	<b>18 %</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>
<b>Saint-Martin-de-Crau</b>	<b>13</b>	<b>10 %</b>	<b>2</b>	<b>22 %</b>

## Direction gestion des déchets ménagers et assimilés Organigramme fonctionnel au 31 décembre 2023

Lien hiérarchique    Lien fonctionnel



## Les moyens de collecte en porte à porte sur le territoire

### Nouveau matériel en service en 2023

- 1 benne de 14 m<sup>3</sup> affectée au service de collecte d'**Arles**

### Interventions sur le parc en 2023

- 40 opérations préventives
- Poids-lourd 30 opérations
- Véhicule léger 10 opérations
- 130 ordres de réparations châssis + équipements
- Poids-lourd 110 ordres de réparations
- Véhicule léger 20 ordres de réparations
- Temps moyen d'immobilisation par véhicules : 2 jours

### Les commandes de matériels en 2023

- 1 benne de 22 m<sup>3</sup> Renault-Semat pour le site d'**Arles**. Réception 2024/2025
- 1 benne de 12 m<sup>3</sup> Renault-Semat pour le site d'**Arles**. Réception 2024/2025
- 1 benne de 8 m<sup>3</sup> Renault-Semat pour le site d'**Arles**. Réception 2024/2025

### Âge moyen du parc en 2023

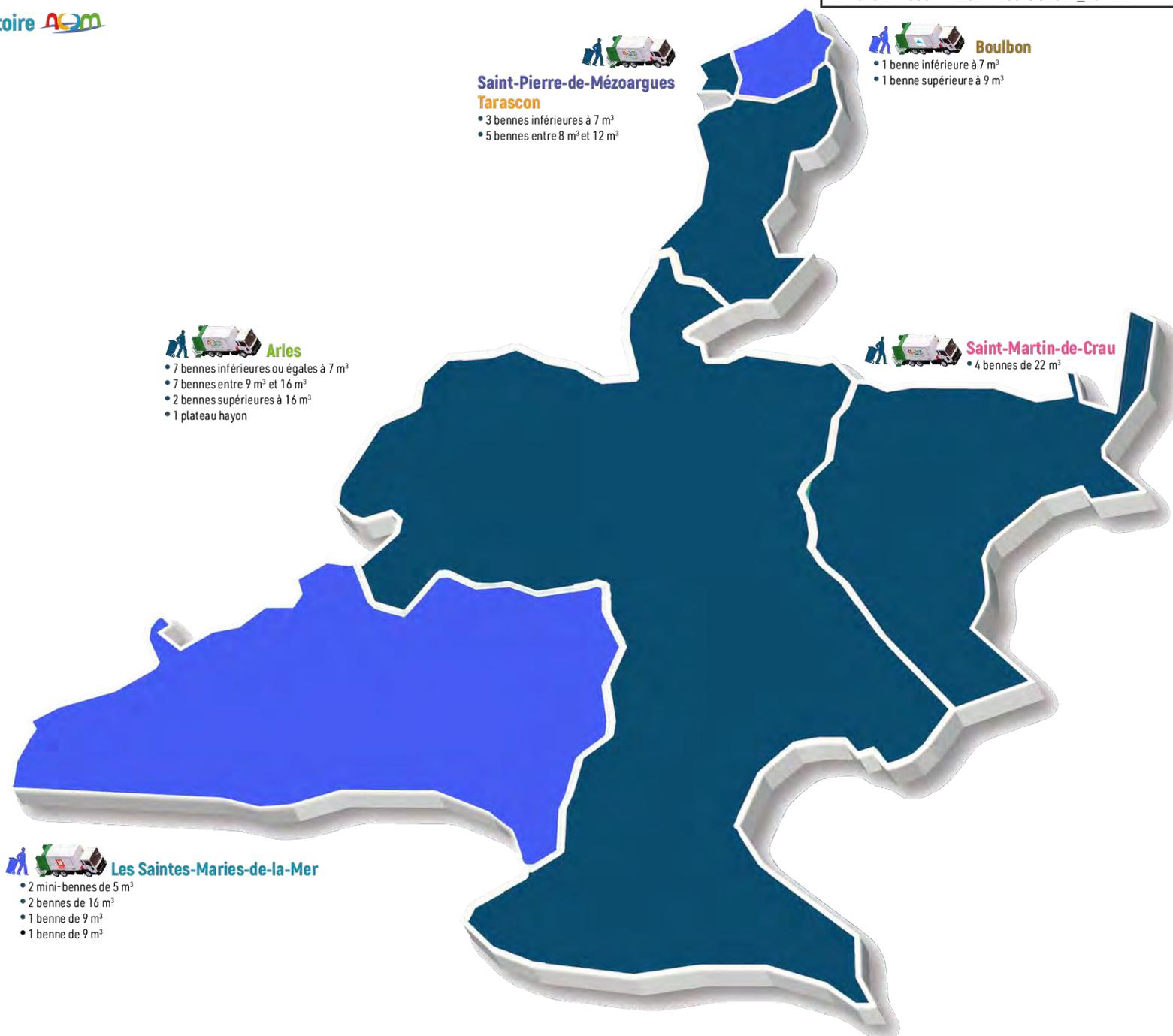
- Poids-lourd 10 ans
- Véhicule léger 6 ans

### Mode de gestion

- Exploitation en régie

### Mode de gestion

- Délégation de service public
- Marché prestation de service



## Parc en service au 31 décembre 2023

Affectation centres d'exploitation	Types de véhicules	Numéros des bennes	Désignation des véhicules	Volume en m <sup>3</sup>	Immatriculations des véhicules	Années d'immatriculations
Arles	Véhicule lourd	1	Benne à ordures ménagères n°1	9 m <sup>3</sup>	AC 962 LJ	2009
Arles	Véhicule lourd	3	Camion-benne N°3 EX Saint-Martin-de-Crau	22 m <sup>3</sup>	EJ 499 EN	2007
Arles	Véhicule lourd	4	Benne à ordures ménagères n° 4	7 m <sup>3</sup>	DX 442 HD	2015
Arles	Véhicule lourd	5	Benne à ordures ménagères n°5	7 m <sup>3</sup>	CY 533 AE	2013
Arles	Véhicule lourd	6	Benne à ordures ménagères n°6	12 m <sup>3</sup>	CJ 740 FV	2012
Arles	Véhicule lourd	7	Benne à ordures ménagères GNV	14 m <sup>3</sup>	FS 423 EY	2020
Arles	Véhicule lourd	8	Benne à ordures ménagères n°8	22 m <sup>3</sup>	DK 131 NS	2014
Arles	Véhicule lourd	9	Benne à ordures ménagères n°9	12 m <sup>3</sup>	ER 734 LT	2017
Arles	Véhicule lourd	11	Benne à ordures ménagères n°11	14 m <sup>3</sup>	GN 116 ER	2023
Arles	Véhicule lourd	W15	Benne à ordures ménagères n°15	12 m <sup>3</sup>	ET-075-HR	2006
Arles	Véhicule lourd	18	Benne à ordures ménagères n°18	12 m <sup>3</sup>	CJ 620 WN	2013
Arles	Véhicule léger	28	Mini-benne Iride n°28	5 m <sup>3</sup>	EN 636 NN	2017
Arles	Véhicule léger	29	Mini-benne n°29	5 m <sup>3</sup>	BX 990 LV	2011
Arles	Véhicule léger	30	Mini-benne n°30	5 m <sup>3</sup>	AC 476 XQ	2009
Arles	Véhicule léger	32	Mini-benne n°32	5 m <sup>3</sup>	GG 049 FZ	2022
Arles	Véhicule léger	33	Mini-benne n°33	5 m <sup>3</sup>	GG 149 FZ	2022
Arles	Véhicule lourd		Plateau Maxity	Plateau	FM-211-WS	2020
Arles	Véhicule léger		Ivéco		EN 302 PK	2017
Arles	Véhicule lourd		Polybenne		EJ 705 EN	2001
Arles	Véhicule lourd		Polybenne		DA 445 PR	2013
Arles	Engin		Tratopelle JCB		8923A082G	
Arles	Engin		Chariot élévateur Hangcha N°S : H1BJ30220		H1BJ30220	2020
Saint-Martin-de-Crau	Véhicule lourd		Benne à ordures ménagères GNV N°1	24 m <sup>3</sup>	FC 412 GH	2018
Saint-Martin-de-Crau	Véhicule lourd		Benne à ordures ménagères GNV N°3	22 m <sup>3</sup>	FV-833-EP	2019
Saint-Martin-de-Crau	Véhicule lourd		Benne à ordures ménagères GNV N°2	24 m <sup>3</sup>	FC 365 ZW	2019
Saint-Martin-de-Crau	Véhicule lourd		Benne à ordures ménagères N° 4	22 m <sup>3</sup>	EF 609 XH	2016
Tarascon	Véhicule lourd		Mini-benne	5 m <sup>3</sup>	EJ 510 EN	2006
Tarascon	Véhicule léger		Mini-benne	5 m <sup>3</sup>	GG 287 FZ	2022
Tarascon	Véhicule lourd		Benne à ordures ménagère	8 m <sup>3</sup>	BH-213-FH	2011
Tarascon	Véhicule lourd		Benne à ordures ménagère	8 m <sup>3</sup>	DT 473 NE	2015
Tarascon	Véhicule lourd		Benne à ordures ménagères Dennis Eagle	12 m <sup>3</sup>	BJ 139 AE	2011
Tarascon	Véhicule lourd		Benne à ordures ménagères 8 m <sup>3</sup>	12 m <sup>3</sup>	EB 374 GG	2016
Tarascon	Véhicule léger		Fiat Doblo	Pick-up	FR-362-FJ	2020
Tarascon	Engin		Packmat système électrique	Packmat	YL-002-21-28408	2022
Arles	Véhicule lourd		Plateau Maxity	Plateau	EQ-049-GJ	2017

## Commandes

Années	Types de véhicules	Marques	Noms des fabricants	Volumes en m <sup>3</sup>	Immatriculations des véhicules	Années d'immatriculations
2023	Benne	Renault	Sémat	8 m <sup>3</sup>		2024/2025
2023	Benne	Renault	Sémat	12 m <sup>3</sup>		2024/2025
2023	Benne	Renault	Sémat	22 m <sup>3</sup>		2024/2025
2022	Benne	Fuso	Irride	5 m <sup>3</sup>		2024
2022	Benne	Renault	Sémat	12 m <sup>3</sup>		2024
2022	Benne	Renault	Sémat	16 m <sup>3</sup>		2024

## Parc réformé en 2023

Affectation centres d'exploitation	Types de véhicules	Marques	Noms des fabricants	Volumes en m <sup>3</sup>	Immatriculations des véhicules	Années d'immatriculations
Arles	Véhicule lourd Benne à ordures ménagères N°16	Renault	Sémat	12 m <sup>3</sup>	EJ 605 EN	2006
Arles	Véhicule léger Mini-benne T18	Toyota	Nissan	5 m <sup>3</sup>	FJ 139 LG	2004
Arles	Véhicule léger	Renault	Master	H2-L2	EJ 718 EN	2008
Arles	Benne à ordures ménagères	Renault	Sémat	16 m <sup>3</sup>	EJ-600-EN	26/07/2005

## Parc vendu en 2023

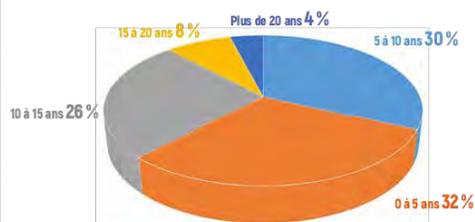
Types de véhicules	Marques	Noms des fabricants	Volumes en m <sup>3</sup>	Immatriculations des véhicules	Années d'immatriculations
Benne à ordures ménagères	Scania	Sémat	25 m <sup>3</sup>	CF-073-PR	07/05/1998
Benne à ordures ménagères	Renault	Sémat	22 m <sup>3</sup>	EJ-486-EN	12/11/2003
Benne à ordures ménagères	Renault	Sémat	16 m <sup>3</sup>	DF-497-NW	28/02/2018
Benne à ordures ménagères	Renault	Faun	12 m <sup>3</sup>	EJ-590-EN	06/10/2004
Benne à ordures ménagères	Renault	Faun	12 m <sup>3</sup>	EJ-612-EN	10/02/2009
Benne à ordures ménagères	Ivéco	Provence Benne	8 m <sup>3</sup>	DT-466-NE	25/07/2015
Benne à ordures ménagères	Renault	Provence Benne	5 m <sup>3</sup>	CT-558-WJ	17/05/2013
Benne à ordures ménagères	Toyota	Toyota	5 m <sup>3</sup>	DG-207-SV	2006
Benne à ordures ménagères	Renault	Provence Benne	5 m <sup>3</sup>	DR-483-JR	11/05/2015
Véhicule lourd	Renault	Kangoo		EJ-725-EN	25/07/2015
Véhicule léger	Renault	Kangoo		EJ-748-EN	27/06/2005
Véhicule léger	Fiat	Strada		EJ-514-EN	16/07/2004
Packmat système	Packmat	Engin		PK 216-08-1565	2022

## Véhicules volés en 2023

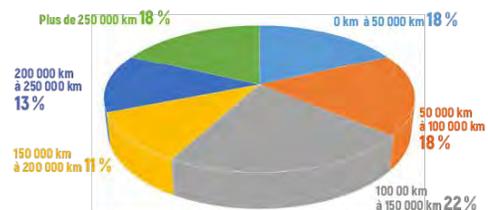
Affectations	Types de véhicules	Marques	Noms des fabricants	Volume en m <sup>3</sup>	Immatriculations des véhicules	Années d'immatriculations
Arles	Benne à ordures ménagères	Nissan	Provence Benne	5 m <sup>3</sup>	EJ-553-EN	11/04/2003
Arles	Benne à ordures ménagères	Renault	Iride	5 m <sup>3</sup>	AY-758-WP	24/08/2010

## Éléments de contexte

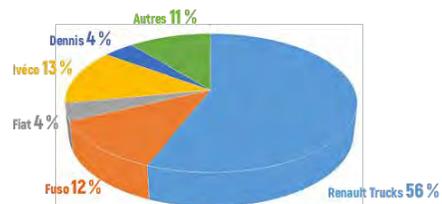
### Répartition par âges de vétusté



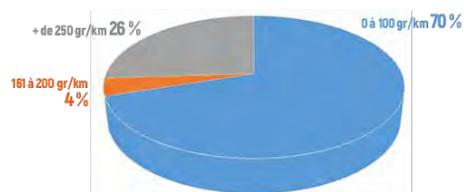
### Répartition par kilométrages



### Répartition par marques fabricants



### Répartition par tranche de taux de CO<sub>2</sub>



Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID : 013-241300417-20241209-CC2024\_207-DE



# La collecte des ordures ménagères résiduelles

DIRECTION GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Exercice 2023

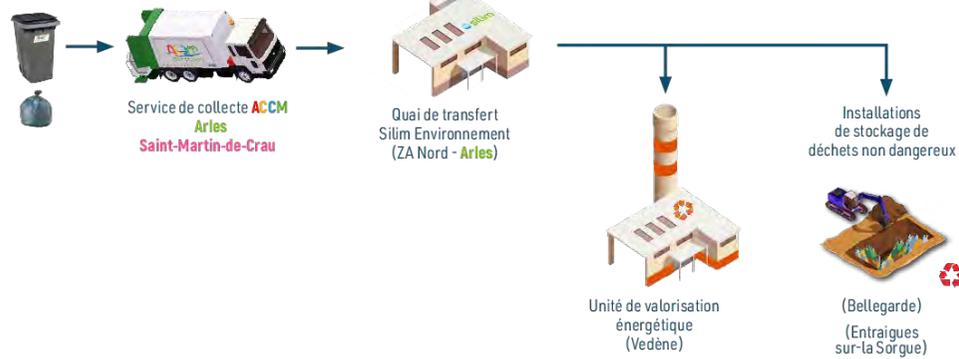




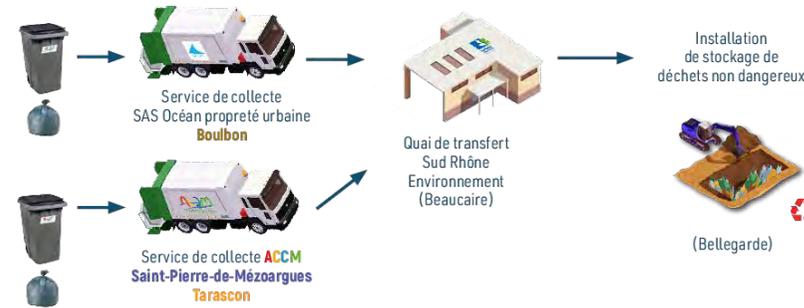
## Synoptiques : collecte - gestion - traitement des ordures ménagères résiduelles

Échelle de sauvegarde de l'environnement  
 Valorisation énergétique Élimination

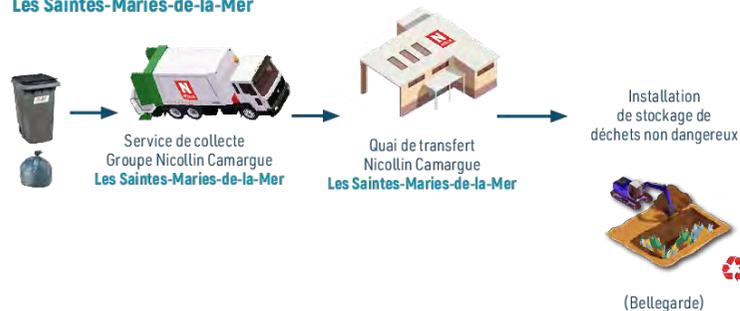
### Arles / Saint-Martin-de-Crau



### Boulbon / Saint-Pierre-de-Mézargues / Tarascon



### Les Saintes-Maries-de-la-Mer



Envoyé en préfecture le 09/12/2024

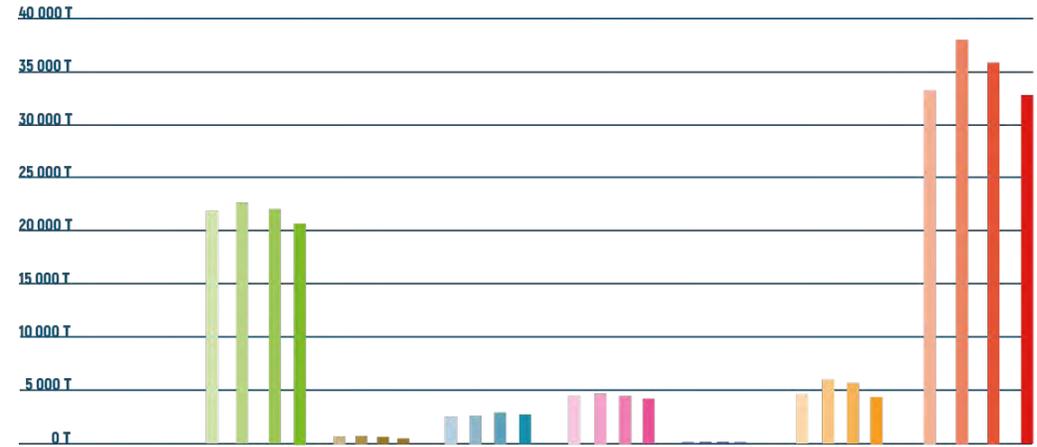
Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID : 013-241300417-20241209-CC2024\_207-DE



## Évolution 2020-2023 par commune en tonnes ordures ménagères résiduelles



Exercice	Arles	Boulbon	Les Saintes Maries-de-la Mer	Saint-Martin-de-Crau	Saint-Pierre-de-Mézargues	Tarascon	<b>Total</b>
Exercice 2020	21 310 T	380 T	2 654 T	4 413 T	58 T	4 931 T	33 746 T
Exercice 2021	21 892 T	385 T	3 024 T	4 489 T	67 T	5 690 T	35 547 T
Exercice 2022	21 818 T	378 T	3 195 T	4 336 T	63 T	5 321 T	35 111 T
Exercice 2023	20 436 T	365 T	3 080 T	4 110 T	58 T	4 864 T	32 913 T

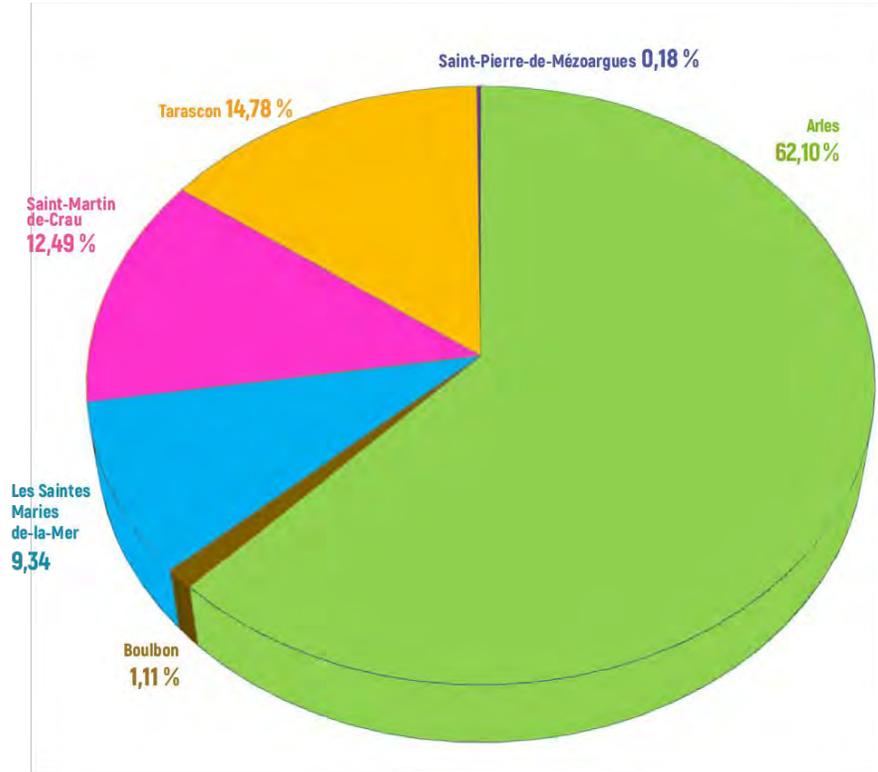


## Évolution contexte général 2023

- Le volume des ordures ménagères résiduelles collectées sur le territoire a représenté **32 913 tonnes** en 2023, contre 35 111 tonnes en 2022.
- On constate une baisse importante par rapport à 2022 (- 2 198 tonnes, soit - 6 %) qui s'explique principalement par un suivi plus précis des quantités. Ainsi, ACCM prend en charge financièrement le traitement de certains déchets issus des communes membres (déchets de balayage par exemple). Par le passé, ces tonnages étaient assimilés aux déchets ménagers alors qu'ils sont à considérer distinctement. Ainsi, les quantités d'ordures ménagères présentées en 2023 ne comprennent plus les déchets des collectivités lorsque ceux-ci peuvent être distingués. Ces quantités sont renseignées par ailleurs page 56 (flux hors déchèteries des services techniques d'ACCM, Arles, Saint-Martin-de-Crau et Tarascon).
- Les quantités collectées sur la commune de Saint-Pierre-de-Mézargues sont désormais affichées distinctement contrairement aux années précédentes. Pour des raisons d'optimisation de tournées, les déchets de Tarascon et Saint-Pierre-de-Mézargues sont collectés lors de la même tournée. Toutefois, plusieurs fois par an, ACCM fait réaliser une pesée spécifique afin de pouvoir déterminer la part des déchets issus de Saint-Pierre-de-Mézargues. Les quantités présentées pour 2023 prennent en compte ce ratio.



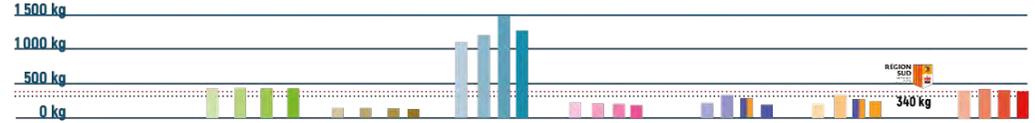
En pourcentages, le total annuel des **32 906 tonnes** de ordures ménagères résiduelles collectées en 2023 sur les six communes membres de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, représente les valeurs suivantes :



Envoyé en préfecture le 09/12/2024  
 Reçu en préfecture le 10/12/2024  
 Publié le  
 ID : 013-241300417-20241209-CC2024\_207-DE



## Évolution 2020-2023 par commune performance kg/an/habitant des ordures ménagères résiduelles



Commune	Population 2023	Population lissée des Saintes-Maries de-la-Mer
Arles	51 121 habitants	51 121 habitants
Boulbon	1 537 habitants	1 537 habitants
Les Saintes Maries de-la-Mer	* 2 143 habitants	* 7 250 habitants
Saint-Martin de-Crau	14 027 habitants	14 027 habitants
Saint-Pierre-de-Mézoargues	227 habitants	227 habitants
Tarascon	15 562 habitants	15 562 habitants
Arles (Total)	84 617 habitants	89 724 habitants

Année	Arles	Boulbon	Les Saintes Maries de-la-Mer	Saint-Martin de-Crau	Saint-Pierre-de-Mézoargues	Tarascon	Arles (Total)
2020	406 kg	252 kg	1 139 kg	330 kg	324 kg	312 kg	398 kg
2021	427 kg	252 kg	1 396 kg	327 kg	354 kg	355 kg	419 kg
2022	422 kg	246 kg	1 490 kg	317 kg	283 kg	340 kg	414 kg
2023	400 kg	238 kg	* 1 437 kg	293 kg	254 kg	313 kg	389 kg
2023 (est.)	400 kg	238 kg	* 425 kg	293 kg	254 kg	313 kg	367 kg

\* Ratio par habitant population municipale stricte.  
 \* Ratio par habitant avec population estimée pour la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer.

### Commentaires...

• Les quantités élevées constatées sur la commune des **Saintes-Maries-de-la-Mer** s'expliquent par l'activité touristique saisonnière de la commune qui entraîne une surpopulation temporaire et une forte production de déchets d'activités économiques assimilés aux déchets ménagers.

Sur la base d'une population estimée de juin à septembre entre 15 000 à 20 000 habitants, la population moyenne estimée prise en compte pour le ratio de production kg/an/habitant, est de 7 250 habitants.

Les ratios de production en kg/an/habitant sont donc présentés de 2 manières :

- Application stricte de la population municipale de chaque commune.
- Application de la population moyenne estimée des **Saintes-Maries-de-la-Mer**.

ADEME



### Repères

Référentiel 2022 des coûts du Service public de gestion des déchets (SPGD)

Production kg/an/habitant



NATIONAL  
246 kg/an/habitant



RÉGION SUD  
350 kg/an/habitant



BOUCHES-DU-RHÔNE  
340 kg/an/habitant

\* Source 2022 Observatoire régional des déchets Provence-Alpes-Côte d'Azur



En 2023, l'éco-organisme Citéo a décrété la mobilisation générale autour du tri des emballages et des papiers. Citéo a lancé une nouvelle campagne de mobilisation pour encourager les citoyens à trier systématiquement, au son de la devise "On ne lâche rien !"

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID : 013-241300417-20241209-CC2024\_207-DE



# La collecte des emballages recyclables et papier

DIRECTION GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Exercice 2023



## FAIRE DU TRI UN RÉFLEXE QUOTIDIEN

Les Français n'ont jamais été aussi nombreux à trier leurs papiers et emballages. En 30 ans, c'est même devenu le 1<sup>er</sup> éco-geste citoyen, dont chacun connaît désormais l'utilité et l'importance. Mais si les bonnes habitudes gagnent du terrain, il reste encore du chemin à parcourir pour en faire un réflexe quotidien. En effet, si 88 % de Français déclarent trier leurs emballages, seuls 49 % le font systématiquement \*. L'objectif n'est plus d'inciter les citoyens à trier mais de les aider à s'y tenir.

\* Observatoire du geste de tri Citéo - Ipsos 2021.





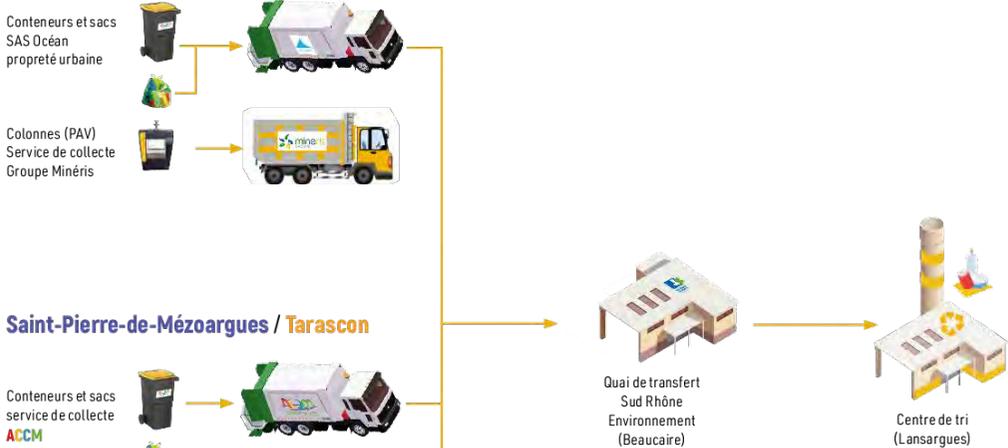
## Synoptiques : collecte - gestion - valorisation des emballages recyclables et papier

Échelle de sauvegarde de l'environnement  
Tri sélectif

### Arles / Saint-Martin-de-Crau



### Boulbon



### Saint-Pierre-de-Mézoargues / Tarascon



### Les Saintes-Maries-de-la-Mer

Aux Saintes-Maries-de-la-Mer, 24 points d'apport volontaire pour le tri sélectif en 2 flux distincts : journaux, revues, magazines (JRM) et emballages recyclables, sont proposés aux usagers.



Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID : 013-241300417-20241209-CC2024\_207-DE



## Les modes de collecte des emballages recyclables et papiers

(sacs, bacs jaunes, point d'apport volontaire)

### • Arles / Saint-Martin-de-Crau

Collecte sélective réalisée en mélange : emballages ménagers plus papier

### • Boulbon / Saint-Pierre-de-Mézoargues / Tarascon

Communes adhérentes à Sud-Rhône Environnement. Collecte séparée en deux flux.

### • Les Saintes-Maries-de-la-Mer

Collecte sélective en 2 flux en points d'apport volontaire séparés.

### • Extension des consignes de tri année 2020

En janvier 2020, une extension des consignes de tri (ECT) a concerné la quasi totalité des habitants du territoire. Collecte en bacs, points de regroupement ou sacs jaunes en pas de porte.

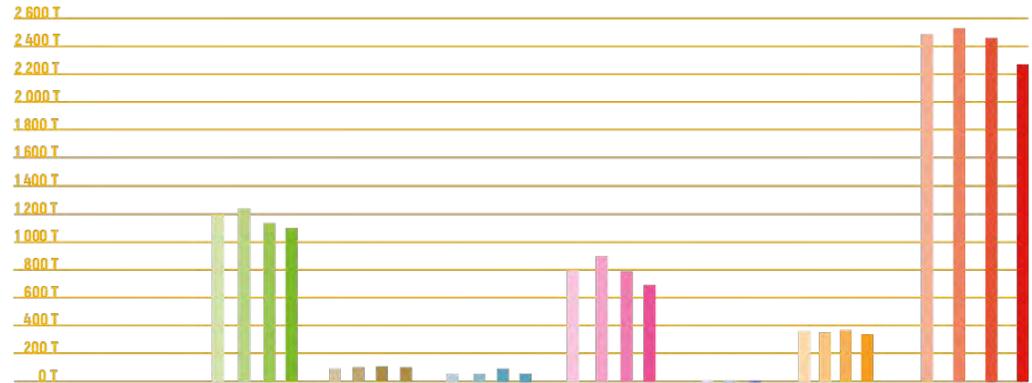
### • Aboutissement de l'extension des consignes de tri 2024-2026

Des programmes de collectes des emballages ménagers et papier sont prévus d'ici début 2026 afin de couvrir le territoire à 100 % de collecte du tri sélectif.

Les habitants des quartiers de Barriol, Griffueille et le Trébon à Arles ainsi que ceux des logements collectifs Les Ferrages à Tarascon auront ainsi accès au tri sélectif.



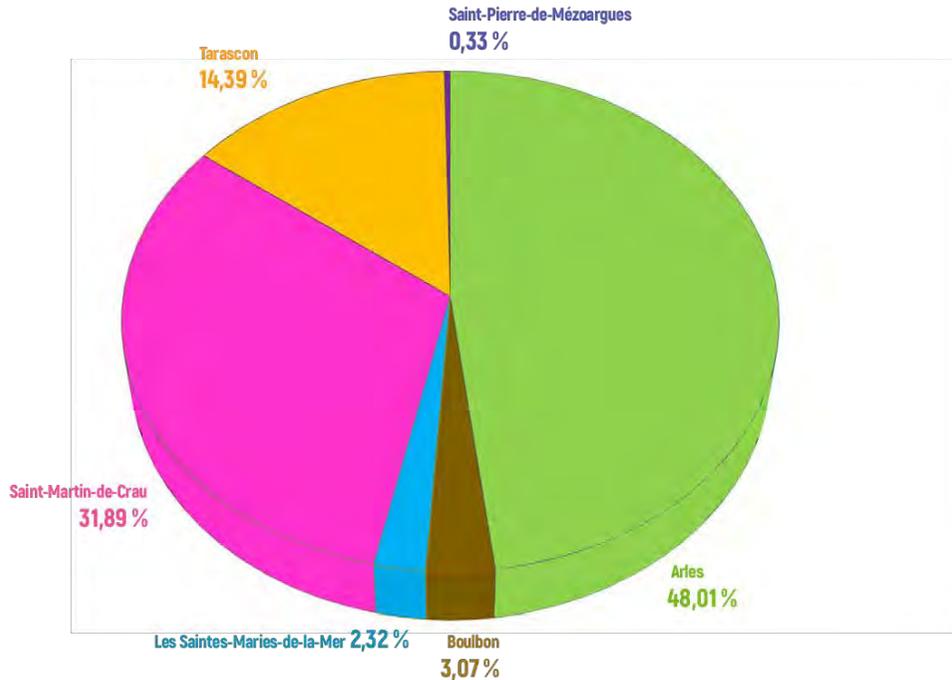
## Évolution 2020-2023 par commune de la production d'emballages recyclables et papier en tonnes



Exercice	Arles	Boulbon	Les Saintes-Maries-de-la-Mer	Saint-Martin-de-Crau	Saint-Pierre-de-Mézoargues	Tarascon	AEM
Exercice 2020	1183 T	65 T	53 T	799 T	6 T	354 T	2460 T
Exercice 2021	1243 T	71 T	54 T	847 T	5 T	337 T	2557 T
Exercice 2022	1163 T	76 T	63 T	790 T	8 T	359 T	2459 T
Exercice 2023	1132 T	72 T	55 T	752 T	8 T	339 T	2358 T



En pourcentages, le total annuel des **2 358 tonnes** d'emballages recyclables et papier collectées en 2023 sur les six communes membres de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, représente les valeurs suivantes :



## Évolution contexte général 2023

- La quantité des emballages recyclables et du papier collectés sur le territoire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette a représenté **2 358 tonnes** en 2023. On constate une légère baisse par rapport à 2022 (- 101 tonnes, - 4 %)
- Les quantités collectées sur la commune de **Saint-Pierre-de-Mézoargues** sont désormais affichées distinctement contrairement aux années précédentes. Pour des raisons d'optimisation de tournées, les déchets de **Tarascon** et **Saint-Pierre-de-Mézoargues** sont collectés lors de la même tournée. Toutefois, plusieurs fois par an, **ACCM** fait réaliser une pesée spécifique afin de pouvoir déterminer la part des déchets issus de **Saint-Pierre-de-Mézoargues**. Les quantités présentées pour 2023 prennent en compte ce ratio.

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID : 013-241300417-20241209-CC2024\_207-DE



## Évolution 2020-2023 de la performance kg/an/habitant d'emballages recyclables et papiers (sacs, bacs jaunes, points d'apport volontaire)



## Commentaires...

- Les quantités élevées constatées sur la commune des **Saintes-Maries-de-la-Mer** s'expliquent par l'activité touristique saisonnière de la commune qui entraîne une surpopulation temporaire et une forte production de déchets d'activités économiques assimilés aux déchets ménagers.

Sur la base d'une population estimée de juin à septembre entre 15 000 et 20 000 habitants, la population moyenne estimée prise en compte pour le ratio de production kg/an/habitant, est de 7 250 habitants.

Les ratios de production en kg/an/habitant sont donc présentés de 2 manières :

- Application stricte de la population municipale de chaque commune.
- Application de la population moyenne estimée des **Saintes-Maries-de-la-Mer**.

**Repères**

Référentiel 2022 des coûts du Service public de gestion des déchets (SPGD)

Production kg/an/habitant

**NATIONAL**  
54 kg/an/habitant

**RÉGION SUD**  
40 kg/an/habitant

**BOUCHES-DU-RHÔNE**  
27 kg/an/habitant

\* Source 2022 Observatoire régional des déchets Provence-Alpes-Côte d'Azur



Afin de renforcer la proximité de diffusion des sacs jaunes et inciter les usagers au tri sélectif, depuis 2022 ACCM a développé le réseau des services de distribution des sacs jaunes en associant :

- Les communes
- Les mairies annexes
- Les comités d'intérêt de quartier
- Les comités d'intérêt de village

## Distributions des sacs 2023

### Distribution permanente

**Arlès** Maison des industries culturelles et des éditeurs (MICE)

**Arlès** Cité Yvan Audouard accueil ACCM

**Arlès** DGAST ACCM public 4, rue Joseph Rainard

**Boulbon** Bibliothèque municipale ou Mairie

**Saint-Martin-de-Crau** Centre technique communal et Mairie Centre

**Saint-Pierre-de-Mézoargues** Mairie

**Mas-Thibert** Mairie annexe

**Moulès** Mairie annexe

**Pont-de-Crau** Mairie annexe

**Raphèle-les-Arlès** Salle communale Gérard Philippe

**Salin-de-Giraud** Centre technique municipal

### Distribution bi-mensuelle

**Tarascon**

Centre technique communal de collecte des déchets ménagers

### 3 distributions annuelles

**Saliers** Salle communale - création de cette distribution complémentaire pour les usagers des hameaux d'**Albaron**, **Saliers**, **Le Paty-de-la-Trinité** et **Gageron**.

## Sacs de tri sélectif distribués en 2023

- Sacs de 50 litres jaunes : 1152 000 sacs contre 1 114 000 en 2022, soit + 0,44 %

## 878 conteneurs distribués en 2023

- Conteneurs tri sélectif : 53 conteneurs
- Conteneurs déchets résiduels : 825 conteneurs



Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 013-241300417-20241209-CC2024\_207-DE

# La collecte du verre

DIRECTION GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Exercice 2023





## Les 229 PAV verre du territoire

• Trier le verre, est un geste utile pour l'environnement. Il permet d'économiser des matières premières et de l'énergie. C'est aussi une source d'économie pour la collectivité et donc, pour chacun d'entre nous.

• 229 points d'apport volontaire dédiés au verre sont répartis sur le territoire communautaire. On peut y déposer les verres d'emballage : bouteilles, pots, bocaux, et flacons.

• Il est interdit d'y déverser : vaisselle, faïence, porcelaine, bouchon, ampoule, pot de fleurs, comme déposer du verre et autres déchets au pied des PAV sous peine d'amende.

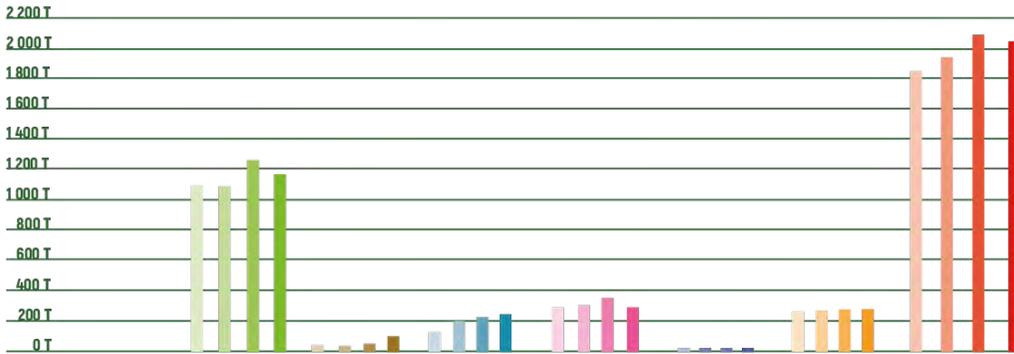
*\* Les collectes des 229 points d'apport volontaire verre sont programmées en fonction du remplissage. Le lien avec les transporteurs est relayé par le Service prévention, prestations, relations usagers ou Info Collecte.*

• Localisation des PAV sur la cartographie ACCM Collecte des déchets



VERRE

## Évolution 2020-2023 en tonnes de la production du verre ménager



Exercice 2020	1107 T	59 T	133 T	333 T	11 T	250 T	1893 T
Exercice 2021	1089 T	56 T	196 T	348 T	9 T	262 T	1960 T
Exercice 2022	1223 T	59 T	204 T	371 T	9 T	275 T	2142 T
Exercice 2023	1179 T	70 T	234 T	330 T	9 T	265 T	2086 T

Arles Boulbon Les Saintes-Maries-de-la-Mer Saint-Martin-de-Crau Saint-Pierre-de-Mézoargues Tarascon 



VERRE

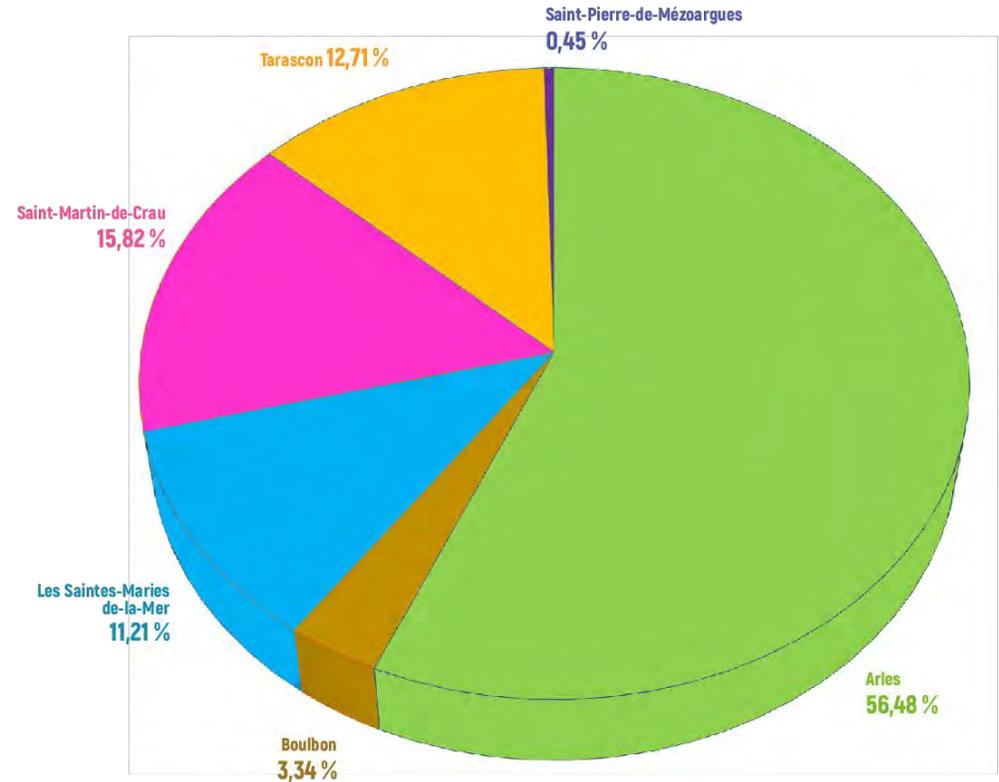
## Évolution contexte général 2023

• La quantité de verre ménager collecté sur le territoire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette a représenté **2086 tonnes** en 2023. On constate une légère baisse par rapport à 2022 de - 56 tonnes, soit - 2,6 %.



VERRE

En pourcentages, le total annuel des **2 086 tonnes** de verre collectées en 2023 sur les six communes membres de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, représente les valeurs suivantes :



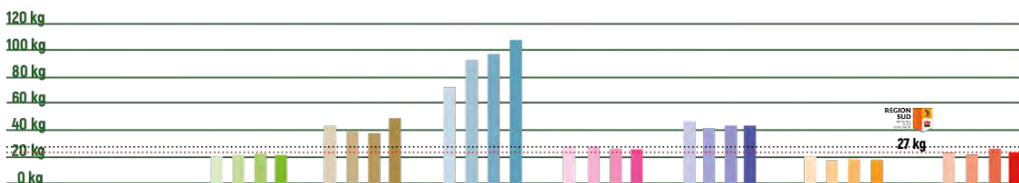
## Synoptique : collecte et traitement du verre sur le territoire

Le verre est collecté en point d'apport volontaire. Le traitement s'effectue comme indiqué ci-contre.





## Évolution 2020-2023 par commune de la performance du verre ménager kg/an/habitant



Population 2023	51 121 habitants	1 537 habitants	2 143 habitants	14 027 habitants	227 habitants	15 562 habitants	84 617 habitants
Population lissée des Saintes-Maries-de-la-Mer	51 121 habitants	1 537 habitants	7 250 habitants	14 027 habitants	227 habitants	15 562 habitants	89 724 habitants

Année	Arles	Boulbon	Les Saintes-Maries-de-la-Mer	Saint-Martin-de-Crau	Saint-Pierre-de-Mézargues	Tarascon	AEM
2020	20 kg	41 kg	70 kg	26 kg	45 kg	20 kg	23 kg
2021	21 kg	39 kg	90 kg	25 kg	40 kg	16 kg	22 kg
2022	24 kg	38 kg	95 kg	27 kg	42 kg	18 kg	25 kg
2023 (Ratio par habitant population municipale stricte)	23 kg	45 kg	109 kg	24 kg	41 kg	17 kg	25 kg
2023 (Ratio par habitant avec population estimée pour la commune des Saintes-Maries)	23 kg	45 kg	32 kg	24 kg	41 kg	17 kg	23 kg

### Commentaires...

• Les quantités élevées constatées sur la commune des **Saintes-Maries-de-la-Mer** s'expliquent par l'activité touristique saisonnière de la commune qui entraîne une surpopulation temporaire et une forte production de déchets d'activités économiques assimilés aux déchets ménagers.

Sur la base d'une population estimée de juin à septembre entre 15 000 et 20 000 habitants, la population moyenne estimée prise en compte pour le ratio de production kg/an/habitant, est de 7 250 habitants.

Les ratios de production en kg/an/habitant sont donc présentés de 2 manières :

- Application stricte de la population municipale de chaque commune.
- Application de la population moyenne estimée des **Saintes-Maries-de-la-Mer**.

**ADEME**  
AGENCE DE LA  
TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

**Repères**

Référentiel 2022 des coûts du Service public de gestion des déchets (SPGD)

**VERRES**

Production kg/an/habitant

**NATIONAL**  
34 kg/an/habitant

**RÉGION SUD**  
27 kg/an/habitant

**BOUCHES-DU-RHÔNE**  
18 kg/an/habitant

\* Source 2022 Observatoire régional des déchets Provence-Alpes-Côte d'Azur

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID : 013-241300417-20241209-CC2024\_207-DE



# La collecte du textile

DIRECTION GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Exercice 2023





## Le textile

Comme pour le verre, le textile est apporté et déposé dans des points d'apport volontaire (PAV). Après tri, les textiles en bon état sont mis sur le marché de la vente, ou acheminés vers les filières de recyclage : chiffons d'essuyage industriels, production de feutrine ou filature pour matières naturelles.



### Collectes 2023

**Arles 91 310 kg** - 11,68 % par rapport à 2022  
**Boulbon 1 938 kg** + 8,63 % par rapport à 2022  
**Tarascon 57 794 kg** - 11,55 % par rapport à 2022

**Total = 151 042 kg**  
 - 11,42 % par rapport à 2022

*Le geste de tri du textile permet de soutenir les associations par la création d'emplois durables pour des personnes en réinsertion par le retour à l'emploi.*

## 38 PAV textile sur le territoire

Les textiles, linges de maison, chaussures usagés sont à déposer dans les **38 PAV** répartis sur le territoire **ACCM** ou à apporter auprès des acteurs de l'économie sociale et solidaire.



**Arles 25 PAV** TEEF Arles contre 22 PAV en 2022  
 Collecteur : TEEF Arles  
 Valorisation : TEEF Arles

**Boulbon 1 PAV**  
 Collecteur : TEEF Tarascon  
 Valorisation : TEEF Tarascon

**Tarascon 8 PAV** contre 10 PAV en 2022  
 Collecteur : TEEF Tarascon  
 Valorisation : TEEF Tarascon

**Boulbon 1 PAV**  
 Collecteur : Le Relais  
 Valorisation : Le Relais Avignon

**Saint-Pierre-de-Mézoargues 1 PAV**  
 Collecteur : Le Relais  
 Valorisation : Le Relais Avignon

**Saint-Martin-de-Crau 2 PAV**  
 Collecteur : Le Relais  
 Valorisation : Le Relais Avignon

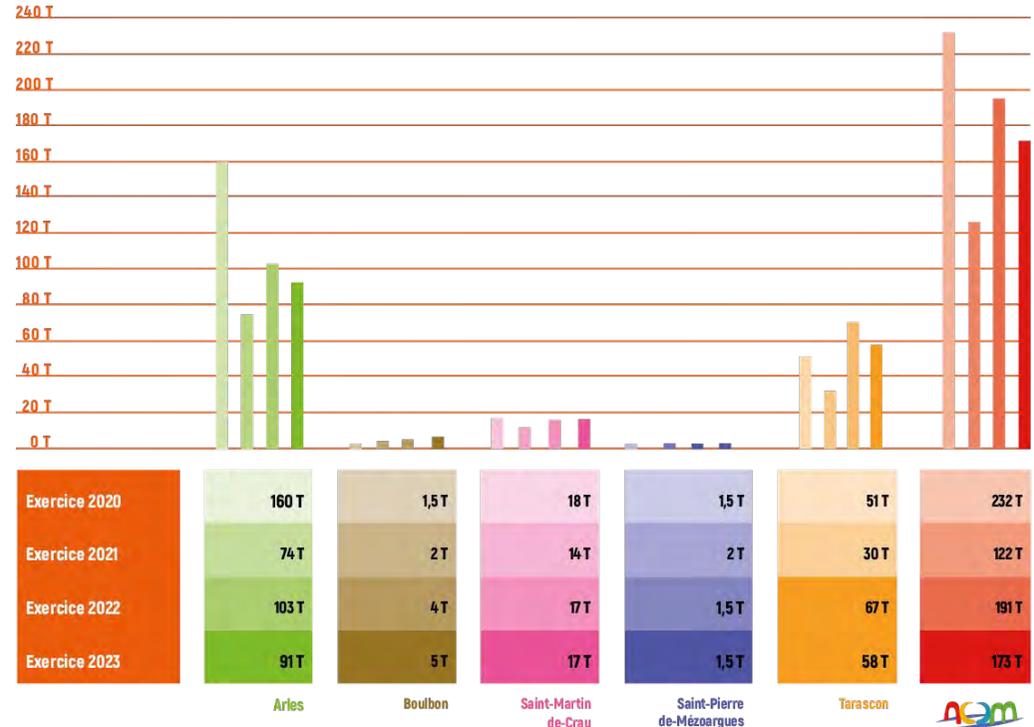


*\* Les collectes des 38 PAV textile s'effectuent en fonction de leur remplissage. Le lien avec les transporteurs est relayé par le Service prévention, prestations, relations usagers ou Info Collecte.*

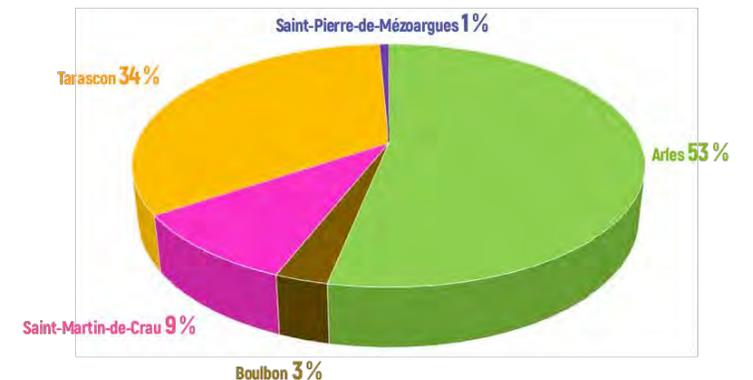
• Localisation des PAV sur la cartographie **ACCM Collecte des déchets**



## Évolution 2020-2023 de la production en tonnes des TLC (textile - linge de maison - chaussures)



En pourcentages le total annuel des **173 tonnes** de textile collectées en 2023 représente les valeurs suivantes :



## Évolution 2020-2023 par commune de la performance des TLC (textile - linge de maison - chaussures) kg/an/habitant



Exercice	Arles	Bouillon	Saint-Martin de-Crau	Saint-Pierre de-Mézoargues	Tarascon	AEM
Exercice 2020	3 kg	1 kg	1,4 kg	7,2 kg	3,4 kg	2,7 kg
Exercice 2021	1,4 kg	1,3 kg	1 kg	7,7 kg	1,8 kg	1,4 kg
Exercice 2022	2 kg	2,3 kg	1,2 kg	5,7 kg	4,2 kg	2,2 kg
Exercice 2023	1,8 kg	3,16 kg	1,2 kg	5,3 kg	3,7 kg	2 kg

Envoyé en préfecture le 09/12/2024  
 Reçu en préfecture le 10/12/2024  
 Publié le  
 ID : 013-241300417-20241209-CC2024\_207-DE

# Les déchèteries et points tri

DIRECTION GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Exercice 2023

**ADEME**  
 AGENCE NATIONALE DE L'ÉCARTONNEMENT

### Repères

Référentiel 2022 des coûts du Service public de gestion des déchets (SPGD)

Production kg/an/habitant

- NATIONAL: 3,8 kg/an/habitant
- RÉGION SUD: 2,8 kg/an/habitant
- BOUCHES-DU-RHÔNE: 2,3 kg/an/habitant

\* Source 2022 Observatoire régional des déchets Provence-Alpes-Côte d'Azur





## La gestion des flux issus des 7 déchèteries et 3 points tri

Selon le ou les matériaux collectés sur les sites des déchèteries et points tri du territoire, les étapes de traitement comportent des opérations de : recyclage, broyage, concassage, démantèlement ou valorisation comme indiqué selon l'échelle de sauvegarde de l'environnement.

Échelle de sauvegarde de l'environnement

Valorisation matière Valorisation énergétique Valorisation Dépollution



### Les interdictions en déchèteries et points tri

- Les dépôts sauvages en entrée de déchèterie
- La récupération de matériaux sur site
- L'accès au site en dehors des heures d'ouverture sous peine de poursuite.



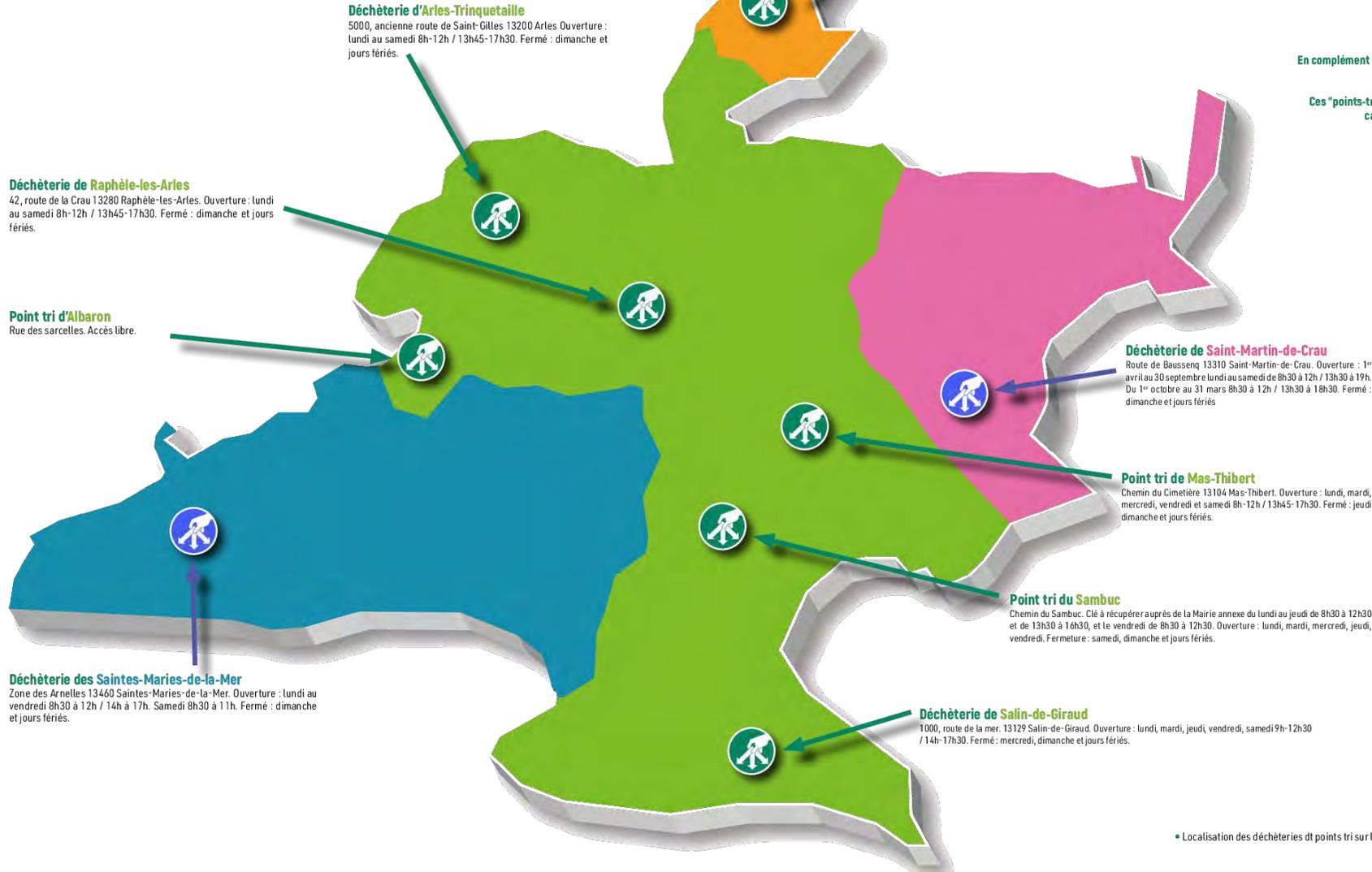
### Les déchets non acceptés en déchèteries et points tri

- Ordures ménagères
- Déchets de tri sélectif
- Déchets d'amiante
- Bouteilles gaz ou protoxyde d'azote
- Explosifs ou fusées de détresse
- Extincteurs
- Épaves voitures
- Épaves motos
- Pneumatiques (hors Les Saintes-Maries de la Mer et Saint-Martin-de-Crau)
- Cadavres d'animaux
- Bitume
- Plastiques agricoles
- Déchets d'activités de soins
- Déchets radioactifs
- Médicaments

## Jours et horaires d'ouverture des déchèteries et points tri

En raison des risques inhérents à l'exploitation de ces équipements, les déchèteries ne sont accessibles qu'en présence d'un ou plusieurs agents d'accueil chargés du bon fonctionnement de l'installation.

Les jours et horaires d'ouverture des déchèteries communautaires sont présentés ci-contre.



### Conditions d'accès déchèteries

- Arles-Trinquetaille** • Accès réservé aux particuliers détenteurs de la carte
- Raphèle-les-Arles** • Professionnels non acceptés
- Salin-de-Giraud** • Quantité admise 1 m<sup>3</sup>/jour/carte
- Saint-Martin-de-Crau**
- Les Saintes-Maries-de-la-Mer**

- Boulbon** • Accès réservé aux particuliers et professionnels locaux détenteurs de la carte
- Tarascon** • Quantité admise 1 m<sup>3</sup>/jour/carte
- Refus des apports des professionnels les vendredis et samedis

En complément du réseau de 7 déchèteries, l'agglomération met à disposition des usagers des "points-tri" pour faciliter la gestion des déchets dans les hameaux excentrés.

Ces "points-tri" ne sont pas des déchèteries au sens de la réglementation environnementale, car les quantités captées sont moindres, mais proposent un service de proximité apprécié des Arlésiens.

### Conditions d'accès points tri

- Mas-Thibert** • Accès réservé aux particuliers détenteurs de la carte
- Le Sambuc** • Professionnels non acceptés
- Quantité admise 1 m<sup>3</sup>/jour/carte
- Albaron** • Végétaux uniquement
- Professionnels non acceptés
- Quantité admise 1 m<sup>3</sup>/jour/carte

### Modes de gestion

- Exploitation en régie
- Délégation de service public
- Marché prestation de service

**RAPPEL** : les résidents du territoire ont accès à l'ensemble des déchèteries et points tri proposés sans distinction de leur commune d'origine.

• Localisation des déchèteries et points tri sur la cartographie ACCM Collecte des déchets



Les déchets acceptés sur le territoire 

LES FLUX	Déchèterie Arles Trinquetteille	Déchèterie de Boulbon	Déchèterie de Raphèle les-Arles	Déchèterie de Salin de-Giraud	Déchèterie des Saintes Maries-de-la-Mer	Déchèterie de Saint Martin de-Crau	Déchèterie de Tarascon	Point tri d'Albaron	Point tri de Mas Thibert	Point tri du Sambuc
 DÉCHETS VERTS	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
 BOIS	X	X	X	X	X	X	X		X	X
 ENCOMBRANTS	X	X	X	X	X	X	X		X	X
 MÉTAUX	X	X	X	X	X	X	X		X	X
 DÉBLAIS GRAVATS	X	X	X	X	X	X	X		X	
 (DÉEE) DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES	X	X	X	X	X	X	X			
 (DDS) DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES	X	X	X	X	X	X	X			
 AMEUBLEMENT	X	X	X	X	X	X	X			
 PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE	X	X	X	X	X	X	X			
 BATTERIES DE VOITURES	X	X	X	X	X	X	X			
 VERRE	X	X	X	X	X	X	X			
 PILES ET ACCUMULATEURS	X	X	X	X	X	X	X			
 LAMPES ET NÉONS	X	X	X	X	X	X	X			
 TEXTILES CHAUSSURES	X	X	X	X	X	X	X			
 HUILES MINÉRALES USAGÉES	X	X	X	X	X	X	X			
 CARTONS	X	X	X		X	X	X			
 HUILES ALIMENTAIRES		X			X	X	X			
 CAPSULES DE CAFÉ		X				X	X			
 RÉUTILISATION RÉEMPLOI	X		X			X				
 CARTOUCHES D'ENCRE		X					X			
 PNEUS					X	X				

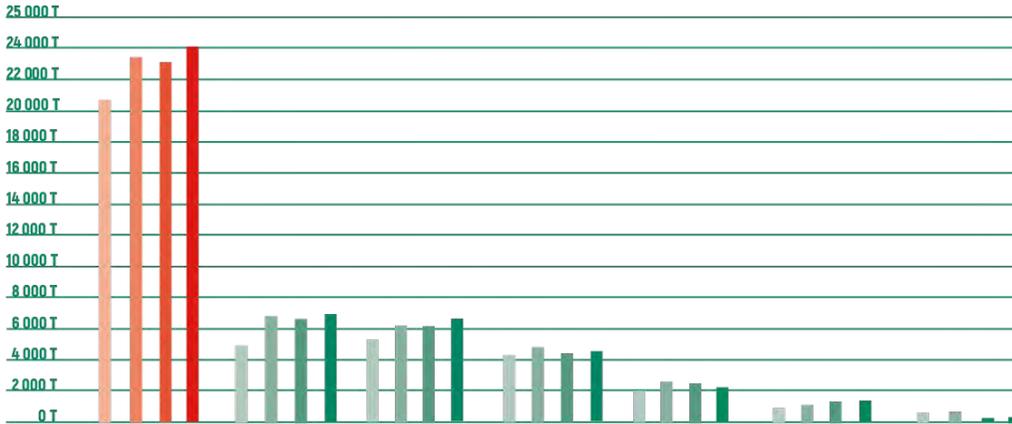
## Les flux réceptionnés en 2023

LES PRINCIPAUX	Déchèteries Arles et points tri réunis	Déchèterie de Boulbon	Déchèterie des Saintes Maries-de-la-Mer	Déchèterie de Saint-Martin de-Crau	Déchèterie de Tarascon	TOTAL	ÉVOLUTION
 DÉBLAIS ET GRAVATS	2 286,76 T	604,54 T	849,60 T	984,72 T	2,277,22 T	7 003 T	+ 1 %
 DÉCHETS VERTS	2 616,34 T	449,87 T	323,98 T	1 357,48 T	1 755,15 T	6 503 T	+ 8 %
 ENCOMBRANTS	1 407,06 T	224,02 T	175,48 T	476,35 T	2 469,45 T	4 752 T	+ 7 %
 BOIS	968,30 T	114,12 T	291,70 T	223,94 T	505,50 T	2 104 T	- 1 %
 AMEUBLEMENT	539,32 T	58,44 T	39,70 T	379,35 T	343,48 T	1 360 T	+ 8 %
 PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE	202,51 T	40,56 T	53,36 T	35,70 T	248,62 T	581 T	- 1 %
 CARTONS DÉCHÈTERIES ET TACO & CO	171,02 T	32,96 T	70,18 T	72,52 T	211,12 T	558 T	- 2 %
 MÉTAUX	225,92 T	24,42 T	76,74 T	97,18 T	116,20 T	540 T	+ 19 %
 (DÉEE) DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES	228,81 T	25,54 T	53,23 T	86,91 T	112,21 T	507 T	+ 23 %
 (DDS) DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES	25,165 T	0,242 T	2,419 T	13,162 T	10,490 T	51 T	- 23 %
 HUILES DE VIDANGE	12,97 T	2,70 T	1,32 T	7,38 T	9,63 T	34 T	+ 25 %
 PAPIERS				31,12 T		31 T	+ 16 %
 HUILES ALIMENTAIRES	0 T	0,13 T	1,38 T	1,42 T	0,25 T	3 T	- 28 %
 ●●● DIVERS	1 T	0,09 T	0,514 T	0,919 T	0,55 T	3 T	
<b>TOTAL 2023</b>	<b>8 685 T</b>	<b>1 578 T</b>	<b>1 940 T</b>	<b>3 768 T</b>	<b>8 060 T</b>	<b>24 030 T</b>	<b>+ 5 %</b>

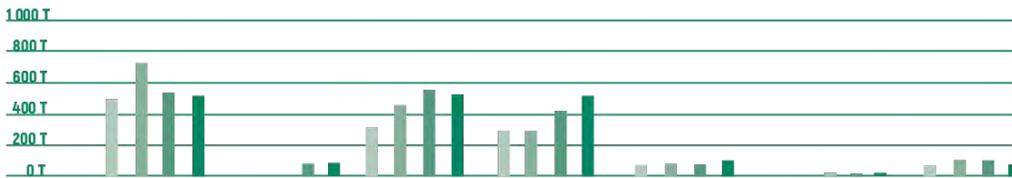
●●● La ligne "DIVERS" correspond à des déchets en très faible quantité : batteries, tubes néons, ampoules, piles et accumulateurs.

## Évolution 2020-2023 en tonnes des apports en déchèteries

En 2023, ACCM a capté 24 030 tonnes via son réseau des déchèteries soit + 5 % qu'en 2023. Les tonnages sont relativement stables, mais on note des hausses importantes des quantités acceptées sur les déchèterie de **Boulbon** et **Tarascon** (+ 20 % et + 17 %).



Année	TOTAL ÉVOLUTION 2020-2023	DÉBLAIS / GRAVATS	DÉCHETS VERTS	ENCOMBRANTS	BOIS	AMEUBLEMENT	MÉTAUX
2020	20 354 T	5 454 T	5 737 T	4 467 T	1 948 T	797 T	625 T
2021	23 672 T	7 139 T	6 090 T	4 881 T	2 251 T	1 053 T	630 T
2022	22 890 T	6 923 T	6 020 T	4 435 T	2 131 T	1 258 T	455 T
2023	24 030 T	7 003 T	6 503 T	4 752 T	2 104 T	1 360 T	540 T



Année	CARTONS	PAPIER	PLÂTRE ET PLACOPLÂTRE	(DEEE) DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES	HUILES MINÉRALES USAGÉES	HUILES VÉGÉTALES USAGÉES	DÉCHETS DANGEREUX
2020	536 T	-	369 T	347 T	27 T	-	47 T
2021	662 T	-	518 T	346 T	31 T	6,21 T	65 T
2022	570 T	27 T	584 T	412 T	27 T	4,43 T	67 T
2023	558 T	31 T	581 T	507 T	34 T	3 T	51 T

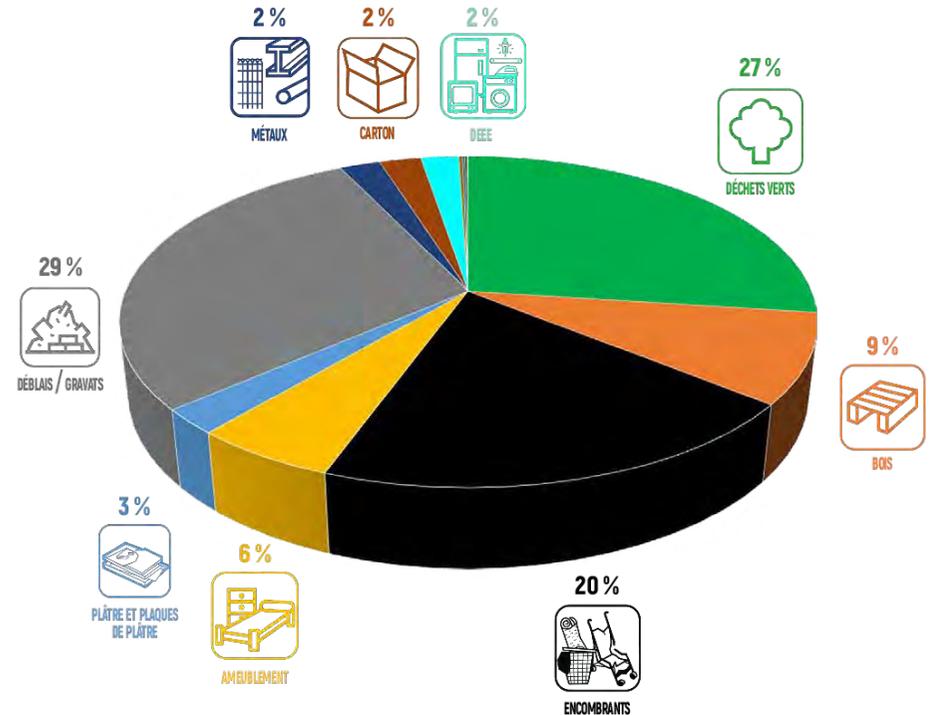
## Répartition 2023 en pourcentages des flux réceptionnés en déchèteries

Tous les déchets qui arrivent en déchèterie ne subissent pas le même traitement final. Ils sont séparés en déchèterie et éventuellement triés ultérieurement en vue de les orienter vers la solution de valorisation la plus vertueuse et/ou la plus économique.

La composition des déchets réceptionnés dans les déchèteries du territoire est assez classique avec les flux végétaux et gravats comme flux principaux.

90 % du gisement capté provient de 5 flux principaux :

### Les 5 principaux flux



### Évolution contexte général 2023

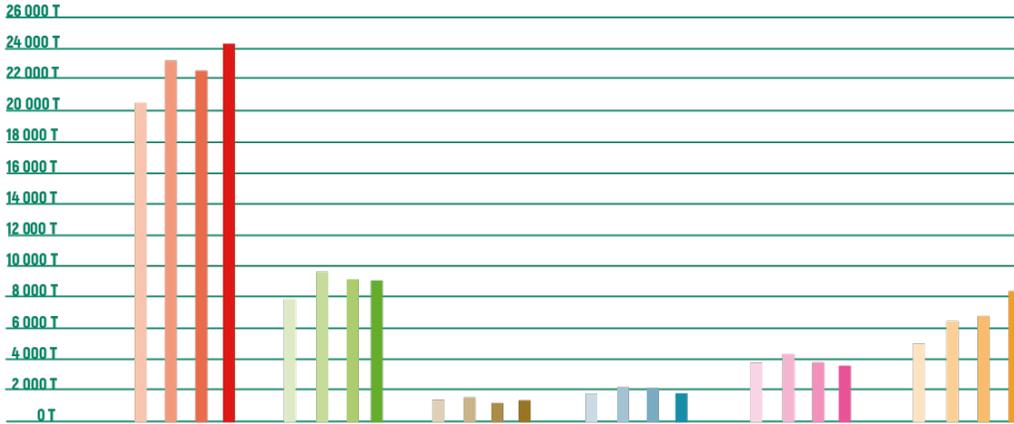
- La répartition entre les différents flux est très similaire entre 2023 et 2022, aucun changement notable.
- Les quantités des déchets correspondant aux filières REP électroménager et mobilier continuent d'augmenter (+ 12 %), signe que le tri devient plus précis sur les déchèteries et points tri de du territoire de l'agglomération.



## Évolution 2020-2023 des tonnages en déchèteries et points tri du territoire ACCM

Au global, le réseau des déchèteries et points tri ACCM, a capté 284 kg/an/hab contre 244 kg/an/hab au niveau régional et 192 kg/an/hab au niveau départemental. La présence des déchets dans les déchèteries du territoire de la Communauté d'agglomération est donc largement supérieure aux moyennes nationale, régionale et départementale.

Les déchèteries de Tarascon, Boulbon, et des Saintes-Maries-de-la-Mer présentent même un ratio au-delà de 400 kg/an/hab. Ces déchèteries sont les seules à accepter les déchets des professionnels. À titre d'information, les déchets des professionnels ne sont pas des déchets ménagers et ACCM n'a pas d'obligation à les prendre en charge.



Année	ACCMM	Déchèteries et points tri d'Arles	Boulbon	Les Saintes Maries de-la-Mer	Saint-Martin de-Crau	Tarascon
2020	20 352 T	7 908 T	1 579 T	1 941 T	3 879 T	5 045 T
2021	23 675 T	9 615 T	1 625 T	2 012 T	4 029 T	6 394 T
2022	22 890 T	8 739 T	1 317 T	2 004 T	3 967 T	6 863 T
2023	24 030 T	8 685 T	1 578 T	1 940 T	3 768 T	8 060 T



Déchèteries et points tri d'Arles

Boulbon

Les Saintes Maries de-la-Mer

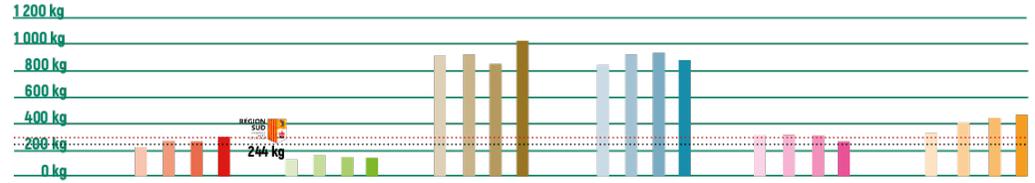
Saint-Martin de-Crau

Tarascon



## Évolution 2020-2023 de la performance kg/an/habitant en déchèteries et points tri du territoire ACCM

En 2023, avec 284 kg le ratio kilo/an/habitant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette est supérieur aux moyennes nationale, régionale et départementale 2022.



Année	ACCMM	Déchèteries et points tri d'Arles	Boulbon	Les Saintes Maries de-la-Mer	Saint-Martin de-Crau	Tarascon
2020	240 kg	150 kg	922 kg	833 kg	290 kg	341 kg
2021	279 kg	188 kg	930 kg	929 kg	294 kg	401 kg
2022	269 kg	169 kg	858 kg	934 kg	290 kg	432 kg
2023	284 kg	170 kg	1 027 kg	905 kg	269 kg	518 kg



Déchèteries et points tri d'Arles

Boulbon

Les Saintes Maries de-la-Mer

Saint-Martin de-Crau

Tarascon

ADEME



### Repères

Référentiel 2022 des coûts du Service public de gestion des déchets (SPGD)



Production kg/an/habitant



NATIONAL  
244 kg/an/habitant



RÉGION SUD  
244 kg/an/habitant



BOUCHES-DU-RHÔNE  
192 kg/an/habitant

\* Source 2022 Observatoire régional des déchets Provence-Alpes-Côte d'Azur

## Répartition 2023 en tonnes des flux hors déchèteries des services techniques d'Arles Tarascon, Saint-Martin-de-Crau et AEM

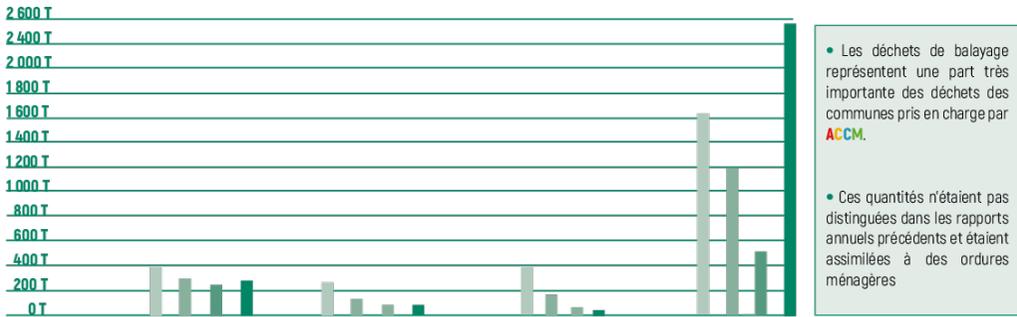
ACCM exerce la compétence collecte et traitement des déchets "ménagers" et peut faire le choix de prendre en charge certains déchets "non ménagers". Ainsi, ACCM prend en charge les déchets des professionnels dans certaines déchèteries, les déchets des communes et des services techniques communaux. Le tableau ci-dessous détaille les apports qu'on peut distinguer techniquement. Les tonnages des déchèteries présentent eux aussi une part des déchets des services techniques communaux mais qu'il n'est pas possible de distinguer.

Les déchets de balayage représentent une part très importante des déchets des communes pris en charge par ACCM. Ces quantités n'étaient pas distinguées dans les rapports annuels précédents et étaient assimilées à des ordures ménagères.

L'année 2023 est également marquée par une production conséquente d'encombrants issus de la Ville d'Arles qui correspondent à l'évacuation d'un camp de Roms.

LES FLUX	Services techniques Arles	Services techniques Tarascon	Services techniques Saint-Martin-de-Crau	Services techniques AEM		TOTAL
DÉCHETS VERTS	195 T		113 T	13 T		321 T
BOIS	97 T			0 T		97 T
DÉBLAIS - GRAVATS	28 T		4 T	3 T		35 T
ENCOMBRANTS	766 T			20 T	114 T	2 254 T
DÉCHETS DE BALAYAGE	1 102 T	61 T	190 T			
<b>TOTAL 2023</b>	<b>2 188 T</b>	<b>61 T</b>	<b>307 T</b>	<b>36 T</b>	<b>114 T</b>	<b>2 707 T</b>

## Évolution 2020-2023 en tonnes des flux hors déchèteries des services techniques Arles Tarascon, Saint-Martin-de-Crau et AEM



- Les déchets de balayage représentent une part très importante des déchets des communes pris en charge par ACCM.
- Ces quantités n'étaient pas distinguées dans les rapports annuels précédents et étaient assimilées à des ordures ménagères.

2020	395 T	265 T	395 T	Encombrants seuls 1 627 T
2021	347 T	124 T	166 T	Encombrants seuls 1 198 T
2022	245 T	98 T	92 T	Encombrants seuls 510 T
2023	321 T	97 T	35 T	Encombrants et déchets de balayage 2 254 T

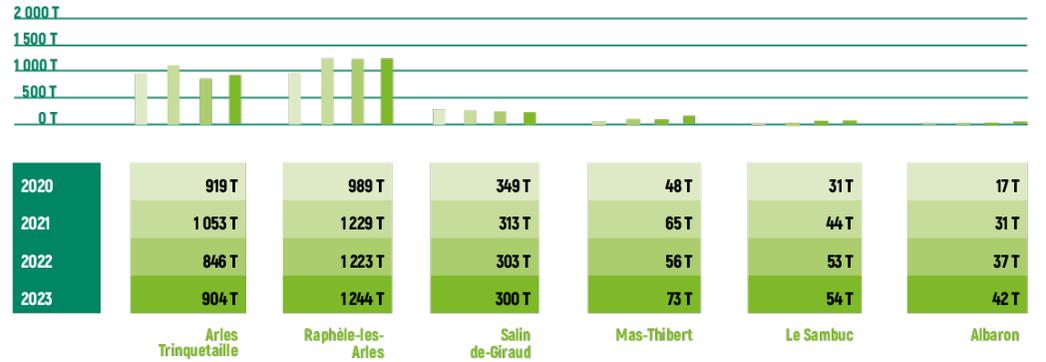
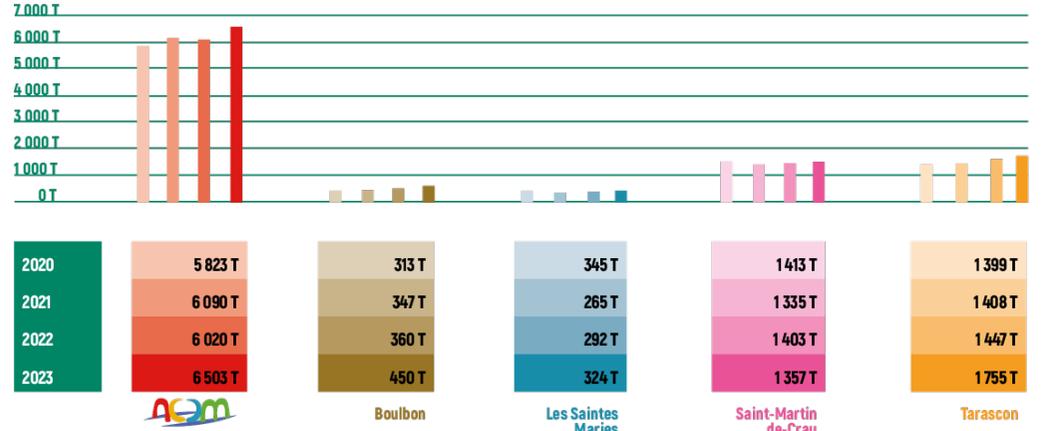
Envoyé en préfecture le 09/12/2024  
 Reçu en préfecture le 10/12/2024  
 Publié le **Les déchèteries et points tri**  
 ID : 013-241300417-20241209-CC2024\_207-DE



DÉCHETS VERTS

## Évolution 2020-2023 en tonnes des apports des déchets verts

En 2023, les apports des déchets verts dans le réseau des déchèteries et points tri est en augmentation avec + 483 tonnes, soit + 8 %, pour une quantité totale de 6 503 tonnes, contre 6 020 tonnes en 2022.



### Commentaires...

La hausse la plus importante est constatée sur le site de Tarascon avec + 308 tonnes. On constate aussi des hausses importantes pour les sites de Boulbon et des Saintes-Maries-de-la-Mer.

- Depuis 2022, les végétaux issus des déchèteries d'Arles et de Saint-Martin-de-Crau sont broyés. Ce broyat est ensuite amené chez des agriculteurs locaux. 90 % de ce produit est utilisé sur le territoire de la communauté d'agglomération et plus particulièrement sur la commune de Saint-Martin-de-Crau.
- Ce produit est parfaitement adapté aux besoins des exploitations d'arboriculture où il structure et enrichit les sols tout en participant à conserver l'humidité. Un véritable exemple d'économie circulaire qui nourrit les terres du territoire, minimise les transports avec un degré de complexité moindre que le compostage.

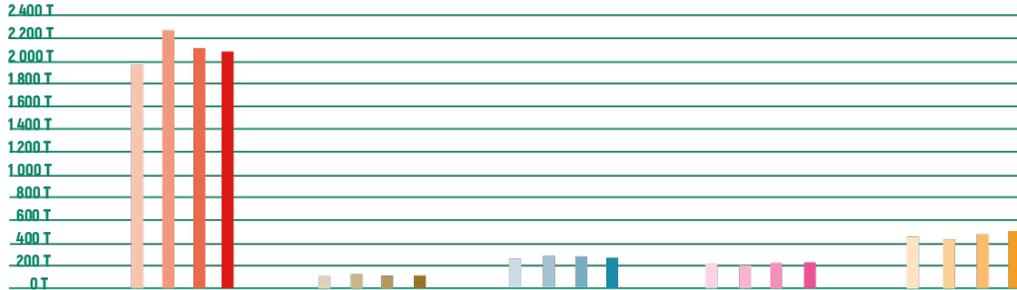
# Les déchèteries et points tri



## Évolution 2020-2023 en tonnes des apports de bois

\* Bois non accepté sur le point tri d'Albaron.

En 2023, les apports de bois dans le réseau des déchèteries et points tri est en légère baisse (- 1,3 %) avec 2 104 tonnes contre 2 131 tonnes en 2022.



Année	AEM	Boulbon	Les Saintes Maries de-la-Mer	Saint-Martin de-Crau	Tarascon
2020	1 987 T	100 T	276 T	207 T	460 T
2021	2 251 T	124 T	302 T	200 T	411 T
2022	2 131 T	103 T	292 T	221 T	489 T
2023	2 104 T	114 T	292 T	224 T	506 T



Année	Arles Trinquetaille	Raphèle les-Arles	Salin de-Giraud	Mas-Thibert	Le Sambuc
2020	396 T	385 T	123 T	36 T	4 T
2021	436 T	543 T	153 T	68 T	14 T
2022	359 T	471 T	127 T	49 T	20 T
2023	338 T	453 T	94 T	63 T	20 T

### Commentaires...

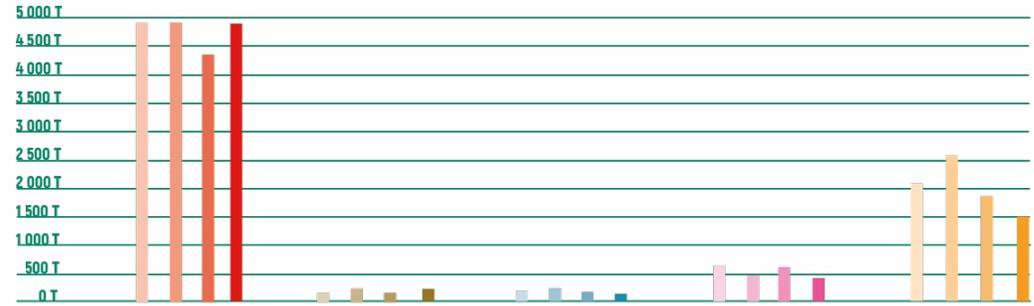
- La baisse du bois est plus importante sur les déchèteries d'Arles et semble liée à la montée en puissance de la filière ameublement.
- La rénovation complète de la déchèterie d'Arles-Trinquetaille à l'été 2023 permet également un tri plus précis.



## Évolution 2020-2023 en tonnes des apports d'encombrants

\* Encombrants non acceptés sur le point tri d'Albaron.

Avec 4 752 tonnes réceptionnées en 2023 contre 4 437 tonnes en 2022, les apports d'encombrants dans les déchèteries et points tri enregistrent une hausse conséquente de + 415 tonnes soit + 10 %.



Année	AEM	Boulbon	Les Saintes Maries de-la-Mer	Saint-Martin de-Crau	Tarascon
2020	4 885 T	203 T	217 T	571 T	2 078 T
2021	4 881 T	235 T	233 T	497 T	2 543 T
2022	4 337 T	202 T	202 T	535 T	1 849 T
2023	4 752 T	224 T	175 T	476 T	2 469 T



Année	Arles Trinquetaille	Raphèle les-Arles	Salin de-Giraud	Mas-Thibert	Le Sambuc
2020	721 T	499 T	178 T	264 T	154 T
2021	480 T	515 T	198 T	140 T	40 T
2022	589 T	552 T	195 T	180 T	33 T
2023	490 T	577 T	162 T	151 T	27 T

### Commentaires...

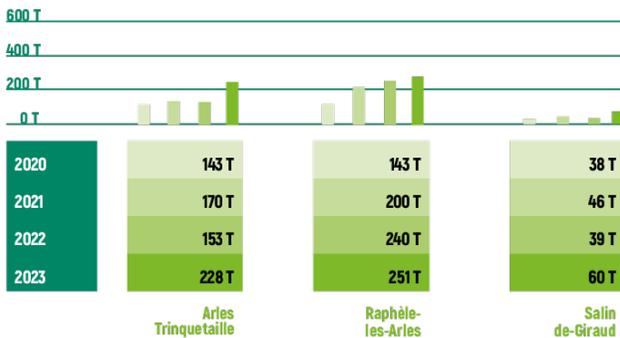
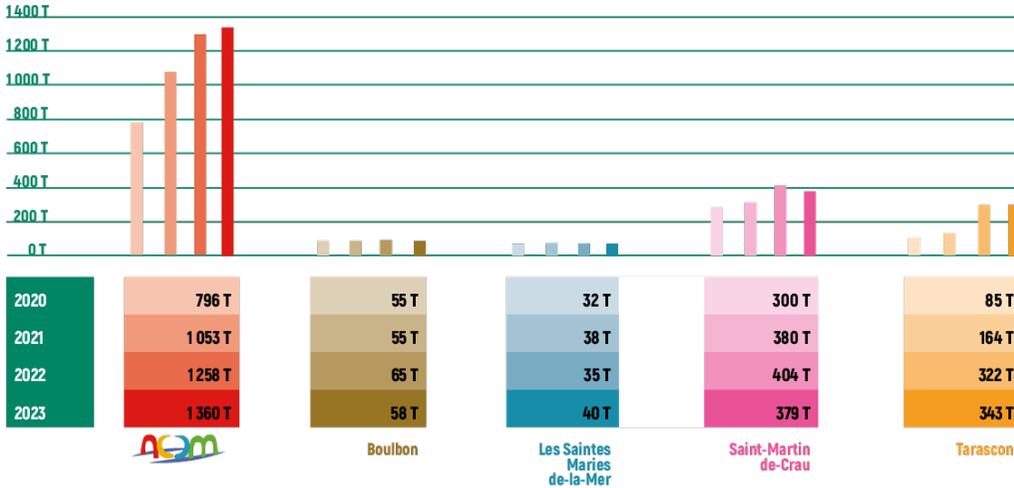
- Les évolutions des quantités d'encombrants captés sont très variables selon les déchèteries. Ainsi, on constate une baisse importante sur les déchèteries d'Arles Trinquetaille et Salin-de-Giraud.
- Cette baisse est contrebalancée par des hausses importantes sur les sites de Tarascon et Boulbon (+ 34 % et + 11 %).



## Évolution 2020-2023 en tonnes des apports d'ameublement

\* Ameublement non accepté sur les points tri d'Albaron, Mas-Thibert et Le Sambuc.

Avec 1 360 tonnes réceptionnées en 2023 contre 1 258 tonnes en 2022, les apports des éléments d'ameublement dans les déchèteries et points tri enregistrent une hausse conséquente de + 102 tonnes, soit + 8 %. La progression est constante depuis 4 exercices.



### Commentaires...

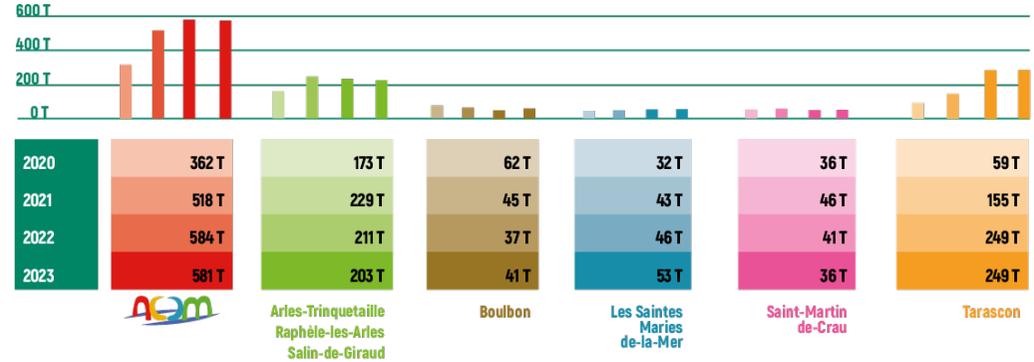
- Les évolutions des quantités d'éléments d'ameublement pris en charge sont plus marquées selon certaines déchèteries :
- **Arles-Trinquetaille** + 49 %, à mettre en relation avec la mise en service d'un site rénové et fonctionnel en juillet 2023.
- + 55 % à la déchèterie de **Salin-de-Giraud**.



## Évolution 2020-2023 en tonnes des apports de plâtre et plaques de plâtre

\* Plâtre et plaques de plâtre non acceptés sur les points tri d'Albaron, Mas-Thibert et Le Sambuc.

Avec 581 tonnes réceptionnées en 2023 contre 584 tonnes en 2022, les apports de plâtre dans les déchèteries et points tri restent stables.

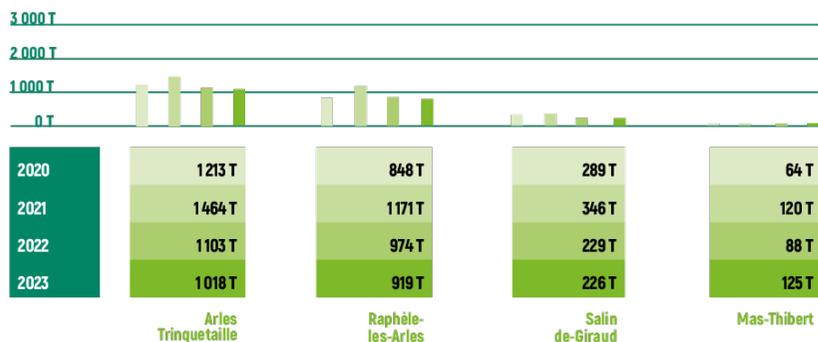
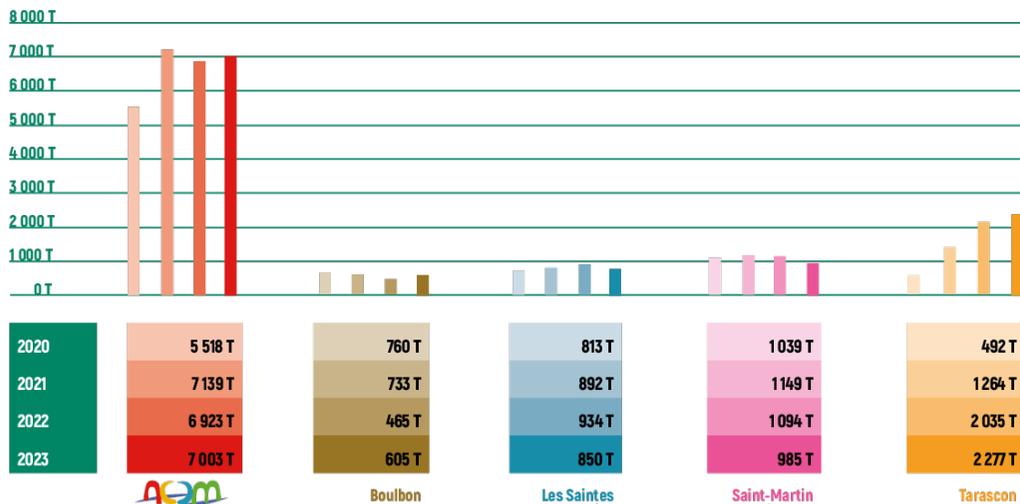




## Évolution 2020-2023 en tonnes des apports de gravats

\* Gravats non acceptés sur les points tri d'Albaron et Le Sambuc.

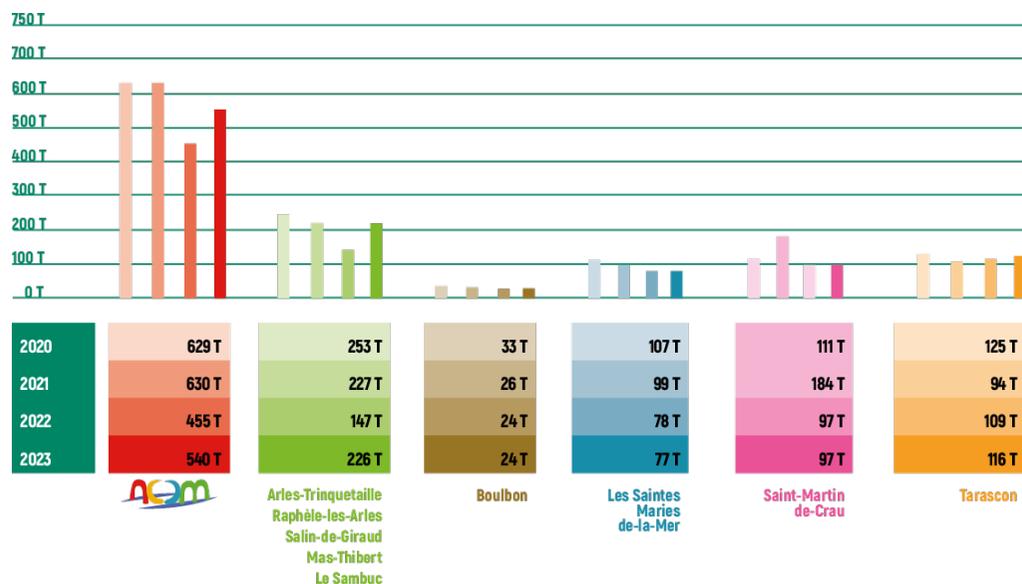
Avec 7 003 tonnes réceptionnées en 2023, contre 6 922 tonnes en 2022, les apports de gravats dans les déchèteries et points tri restent relativement stables.



## Évolution 2020-2023 en tonnes des apports des métaux

\* Métaux non acceptés sur le point tri d'Albaron.

Avec 540 tonnes réceptionnées en 2023, contre 455 tonnes en 2022, les apports de métaux montrent une hausse significative de +105 tonnes soit +19%.



### Commentaires...

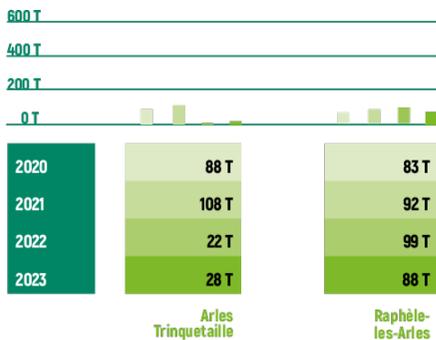
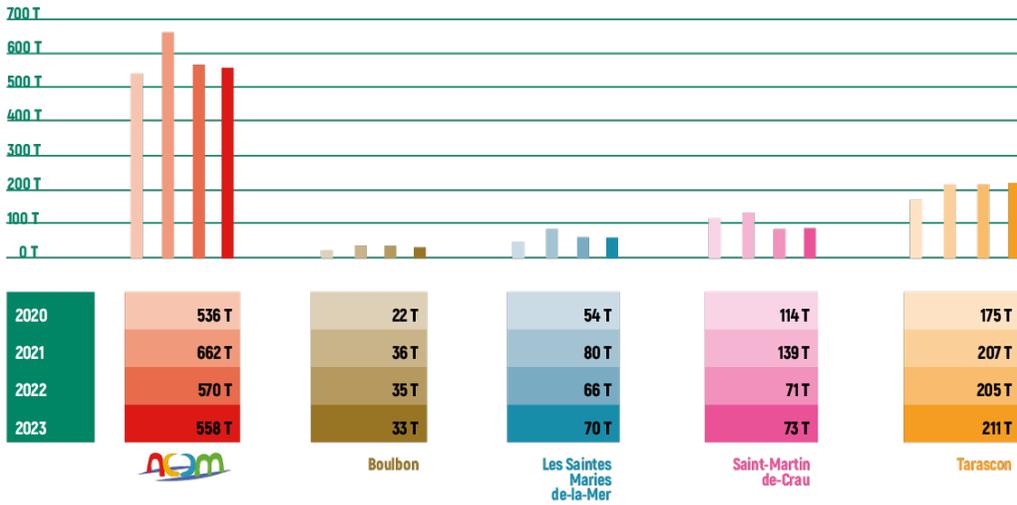
- Les progressions de la collecte des métaux sont variables selon les déchèteries.
- La plus forte progression provient des déchèteries d'Arles avec +54%, portée par la mise en service de la nouvelle déchèterie d'Arles-Trinquetaille rénovée et dotée d'un système de télésurveillance évitant vandalisme et pillage.



## Évolution 2020-2023 en tonnes des apports de cartons

\* Cartons non acceptés sur les points tri d'Albaron, Mas-Thibert et Le Sambuc, et la déchèterie de Salin-de-Giraud.

Avec 558 tonnes réceptionnées en 2023, contre 570 tonnes en 2022, les apports des cartons dans les déchèteries sont relativement stables.



### Commentaires...

- Lors des travaux de rénovation de la déchèterie **Arles-Trinquetaille**, la déchèterie provisoire qui a permis d'assurer un service de proximité aux usagers bénéficiait d'une surface réduite et ne permettait pas le tri des cartons. Ainsi, les quantités captées sur ce site en 2022 et 2023 ne sont pas représentatives de ce qu'on peut attendre d'une déchèterie de cette catégorie. Le tri des cartons a redémarré dès l'ouverture du site rénové en juillet 2023.

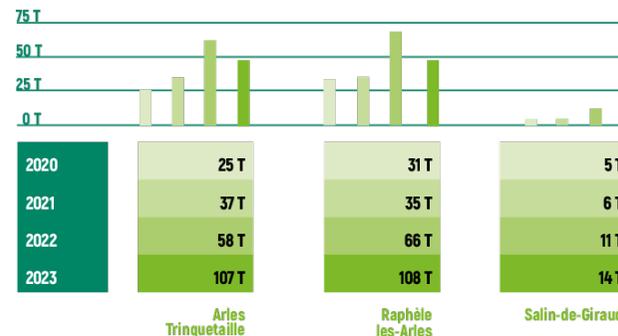
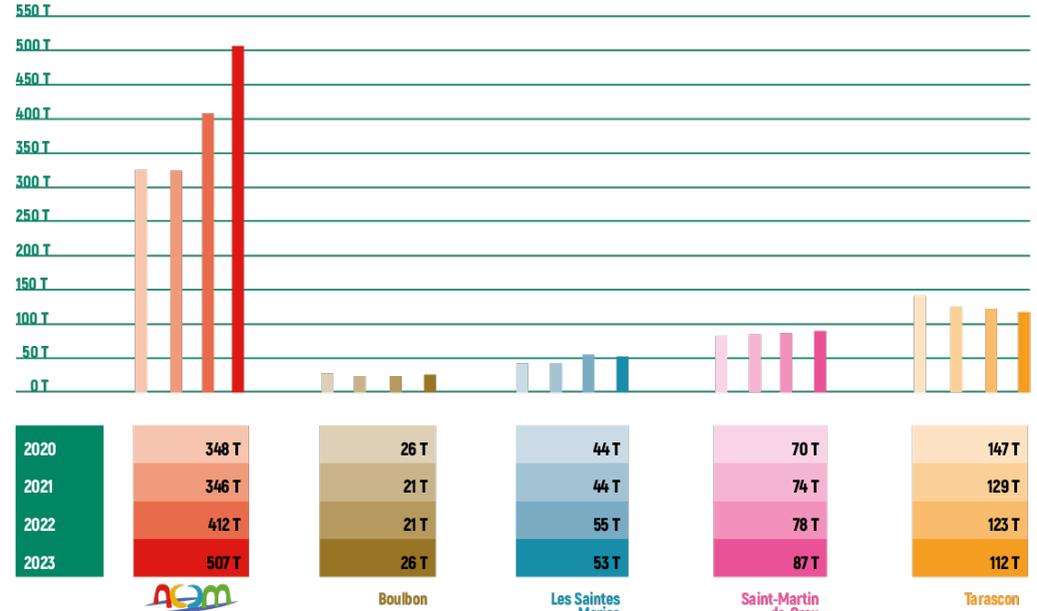
- Également, la collecte séparative des cartons confiée à Taco & Co s'est arrêtée en septembre 2023 et représenté 55 tonnes.



## Évolution 2020-2023 en tonnes des apports d'équipements électriques/électroniques en déchèteries (DEEE)

\* Équipements électriques et électroniques non acceptés sur les points tri d'Albaron, Mas-Thibert et Le Sambuc.

Avec 507 tonnes réceptionnées en 2023, contre 412 tonnes en 2022, les apports des DEEE dans les déchèteries enregistrent une hausse conséquente de + 95 tonnes, soit + 23%. La progression est constante depuis 4 exercices.



### Commentaires...

- Les évolutions des quantités des DEEE pris en charge sont plus marquées selon certaines déchèteries :

- Arles-Trinquetaille** + 84 %, à mettre en relation avec la mise en service d'un site rénové, fonctionnel et télésurveillé en juillet 2023.

- Raphèle-les-Arles** + 63 %, à mettre en relation avec un tri plus strict de tous les déchets entrants en déchèterie.

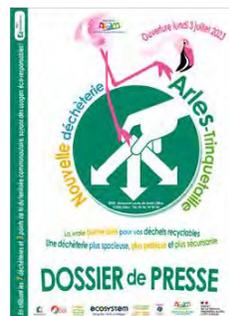
## Développement du réemploi en déchèteries et information des usagers

• 3 déchèteries du réseau d'ACCM disposent de locaux destinés au réemploi. Ces locaux gérés en partenariat avec La Ressourcerie du pays d'Arles permettent d'isoler les objets pouvant avoir une seconde vie. Les usagers des déchèteries ne connaissent parfois pas ce système vertueux. Ainsi, 2 sessions de sensibilisation ont eu lieu en déchèterie de **Saint-Martin-de-Crau** les 23 et 30 septembre 2023. Les usagers ont pu être sensibilisés à la prévention des déchets et comprendre le devenir des objets (réparation, nettoyage puis revente à bas prix dans la boutique de La Ressourcerie).



Arles-Trinquetaille

Saint-Martin-de-Crau



## Information presse et usagers Arles-Trinquetaille

• En versions numérique et papier, un Dossier de presse complet et synthétique (6 pages) du programme de reconstruction totale de la déchèterie **Arles-Trinquetaille**, a permis d'informer les différents acteurs extérieurs, (presse écrite, radios, commune) sur l'importance de ce projet inédit.

## Information en temps réel des usagers

• Dans la continuité de la mise en service de la nouvelle déchèterie **Arles-Trinquetaille**, dès décembre 2023, ACCM a poursuivi la rénovation de son réseau de déchèteries avec un programme de mise en conformité des déchèteries de : **Boulbon, Raphèle-les-Arles, Saint-Martin-de-Crau, Salin-de-Giraud et Tarascon** pour un montant d'investissement d'environ 1 520 000 € TTC. Là aussi la transmission de l'information a été une priorité avec la fabrication de différents supports numérique et papier appelé à être remis sur site aux usagers ou diffusés sur internet, réseaux sociaux...



## Formation "Eco DDS" pour des agents de déchèteries

• Afin d'accompagner les collectivités adhérentes dans la mise en place optimisée et pérenne de la filière des déchets diffus spécifiques (DDS), l'éco organisme EcoDDS a élaboré des kits pédagogiques dédiés.

En 2023, un second module de formation a fait suite aux deux sessions activées en 2022, dans le cadre duquel un formateur d'Eco-DDS a animé un atelier "Maîtrise des consignes de tri". Cet atelier ouvert aux agents des déchèteries d'**Arles-Trinquetaille, Salin-de-Giraud, Les Saintes-Maries-de-la-Mer, Raphèle-les-Arles, Saint-Martin-de-Crau, Tarascon et Boulbon** a permis de partager les évolutions des filières et de préciser les consignes que les agents doivent diffuser aux usagers sur site.



## Formation extincteurs

• Le service prévention des risques professionnels a organisé en septembre 2023 une formation liée au risque incendie et à la manipulation des extincteurs avec une partie théorique et une partie pratique. Cette session a permis de se familiariser avec le principe de triangle du feu, les différents types d'extincteurs tout en rappelant aux agents ACCM les bons réflexes vis-à-vis du risque incendie en déchèterie : contrôle des apports des usagers, respect des règles de tri, débroussaillage, etc...



# Traitement et valorisation

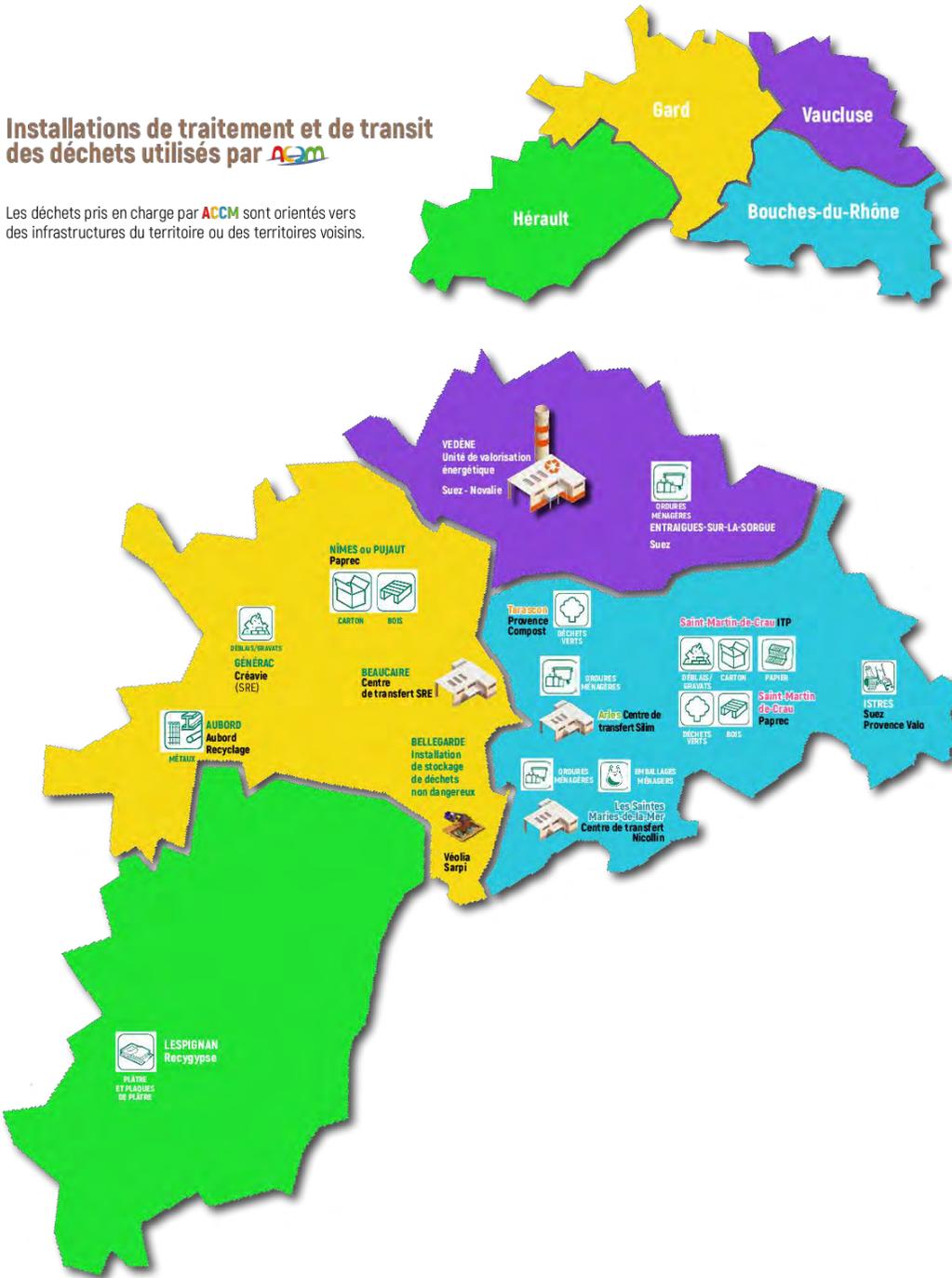
DIRECTION GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Exercice 2023



### Installations de traitement et de transit des déchets utilisés par ACCM

Les déchets pris en charge par ACCM sont orientés vers des infrastructures du territoire ou des territoires voisins.



### Quantité 2023 des flux principaux de déchets selon leur type de valorisation

LES FLUX	Recyclage matière	Valorisation organique	Valorisation énergétique	Stockage	Ré-emploi	TOTAL
Ordures ménagères résiduelles			8 697 T	24 217 T		32 914 T
Déchets de balayage			391 T	773 T		1 163 T
Emballages ménagers journaux revues	2 358 T					2 358 T
Verre	2 086 T					2 086 T
Déchets verts des déchèteries		6 503 T				6 503 T
Autres végétaux		321 T				321 T
Bois déchèteries	2 104 T					2 104 T
Autres bois	97 T					97 T
Encombrants des déchèteries			411 T	4 342 T	5 T	4 757 T
Autres encombrants			275 T	856 T		1 130 T
Ameublement	1 360 T					1 360 T
Plâtre et plaques de plâtre	581 T					581 T
Déchets verts des déchèteries	7 003 T					7 003 T
Autres déchets verts	35 T					35 T
Métaux	540 T					540 T
Cartons déchèteries + Taco & Co	558 T					558 T
(DEEE) Déchets électriques et électroniques	507 T					507 T
Textiles	172 T					172 T
(DDS) Déchets diffus spécifiques	51 T					51 T
Autres déchets issus des déchèteries	34 T					34 T
<b>TOTAL 2023</b>	<b>17 487 T</b>	<b>6 824 T</b>	<b>9 772 T</b>	<b>30 187 T</b>	<b>5 T</b>	<b>64 275 T</b>
<b>TOTAL 2023 hors gravats et DDS</b>	<b>10 397 T</b>	<b>6 824 T</b>	<b>9 772 T</b>	<b>30 180 T</b>	<b>5 T</b>	<b>57 185 T</b>
% 2023 par type de valorisation	18,2 %	11,9 %	17,1 %	52,8 %	0,01 %	
Rappel % 2022	18,3 %	10,8 %	11,1 %	59,8 %		



\* Les indicateurs nationaux à atteindre imposent des taux de valorisation minimum. \* Ces taux sont calculés en écartant les quantités de gravats et de déchets dangereux. \* En comparant 2022 et 2023, on constate une progression "dans le bon sens": le recours au stockage diminue significativement au profit des autres formes de valorisation plus vertueuses.



## Stockage et valorisation énergétique des déchets ménagers résiduels

La loi pour la transition énergétique et la croissance verte, transcrite dans les plans régionaux de prévention des déchets, incite les collectivités à abandonner le stockage des déchets, à déployer des moyens pour le tri et la valorisation des déchets à la source, et à donner la préférence à la valorisation énergétique pour la fraction résiduelle des déchets ménagers.

En 2023, 74 % des ordures ménagères résiduelles prises en charge par ACCM ont été traitées par stockage et 26 % par valorisation énergétique.

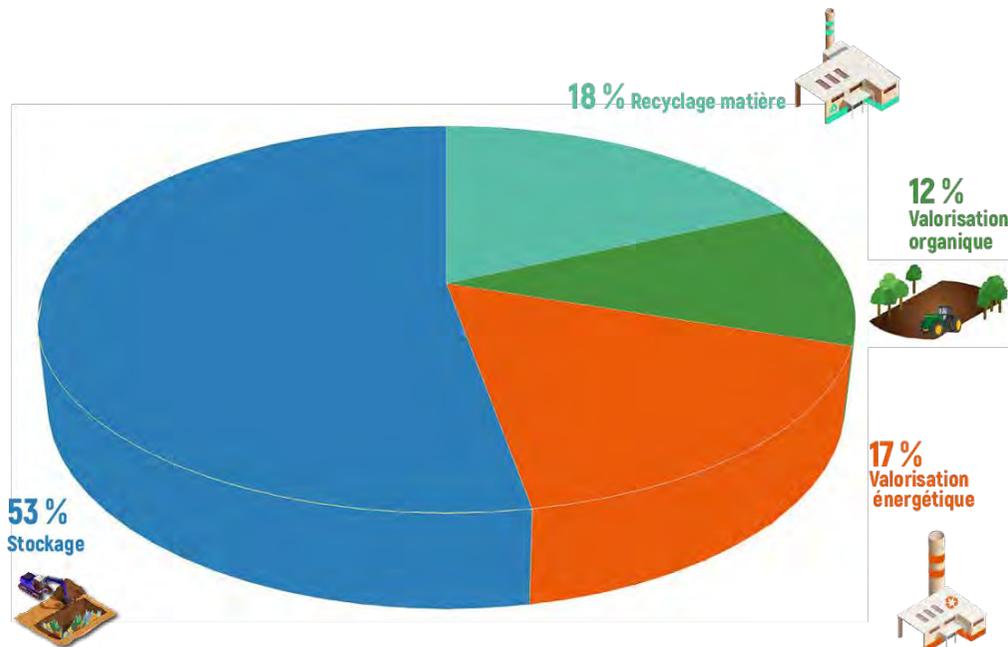


## Type de valorisation selon les déchets pris en charge par ACCM déchets non dangereux non inertes

Parmi, les déchets non dangereux non inertes, on constate que le traitement par stockage domine encore largement.

53 % des déchets pris en charge par ACCM sont orientés vers une installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND). Cette proportion va baisser dans les années à venir sous l'effet d'un recours accru à la valorisation énergétique pour les DMR via l'incinération et via le process de fabrication de Combustible Solide de Récupération (CSR) pour les déchèteries.

47 % des déchets pris en charge par ACCM font l'objet de valorisation matière, de valorisation organique et de valorisation énergétique.



## Les principaux objectifs nationaux et régionaux

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 et la loi AGECE (loi anti gaspillage économie circulaire) du 10 février 2020 ont, en matière de prévention des déchets, introduit de nouveaux éléments importants. Des objectifs chiffrés et marqués dans le temps doivent être atteints par les collectivités en charge de la gestion des déchets. Ces éléments de prospectives et d'autres indicateurs sont intégrés dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) piloté au niveau régional.

ACCM et les usagers du service ont un rôle important à jouer dans l'atteinte de ces objectifs. L'évolution de ces objectifs présentée ci dessous est calculée par rapport à l'année de référence 2017, année de prise en charge de la compétence "déchets" par ACCM.

Objectif 1 SRADDET	Réduire de 10 % les quantités Déchets non dangereux non inertes en 2025 par rapport à 2015 (Objectif inscrit dans le SRADDET)	
Années	2017	2023
Performance ACCM/résultats en tonnes DNDNI/An	60 397 T	57 178 T
Progression par rapport à 2017		- 5,3 %
Performance ACCM/résultats	En 2023, les Déchets non dangereux non inertes pris en charge par ACCM ont baissé de - 5,3 % par rapport à 2017	

Objectif 2 SRADDET	Valoriser 65 % des Déchets Non Dangereux Non Inertes (tonnages) en 2025 (Objectif inscrit dans le SRADDET)	
Années	2022	2023
% de DNDNI	40,20 %	47,22 %
Performance ACCM/résultats	En 2023, 47 % des déchets non dangereux non inertes pris en charge par ACCM ont été valorisés (valorisation matière, organique ou énergétique). La bonne progression constatée en 2023 s'explique par un recours moindre au stockage pour les ordures ménagères résiduelles et les encombrants des déchèteries au profit d'une valorisation énergétique. L'utilisation préférentielle de la valorisation énergétique continuera à s'amplifier en 2024.	

Objectif 3 LOI AGECE	Diminuer de 15 % le ratio des Déchets Ménagers et Assimilés (kg/an/hab.) en 2030 par rapport à 2010 - gravats et déchets dangereux des déchèteries compris (loi AGECE)	
Années	2017	2023
Performance ACCM ratios kg/an/hab	793 kg/an/hab	686 kg/an/hab
Progression par rapport à 2017		- 14 %
Performance ACCM/résultats	Depuis 2023, ACCM a mis en place une organisation pour identifier clairement les déchets non ménagers pris en charge (notamment déchets des communes). Cette distinction n'était pas faite les exercices précédents et va devenir plus précise dans les années à venir.	

Objectif 4 LOI AGECE	Augmenter le recyclage et la réutilisation des DMA (kg/an/hab.) 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 (loi AGECE)	
Année		2023
% recyclage et réutilisation		38,80 %
Performance ACCM/résultats	En 2023, 38,8 % des déchets ménagers et assimilés ont suivi une filière de recyclage ou de réutilisation.	

Objectif 5 LOI AGECE	Réduire à 10 % les DMA (tonnages) orientés vers une filière de stockage en 2035 (loi AGECE)	
Année		2023
% de DMA orientés vers une filière de stockage		46,40 %
Performance ACCM/résultats	En 2023, 46,40 % des déchets ménagers et assimilés ont été orientés vers une filière de stockage. L'utilisation préférentielle de la valorisation énergétique en substitution au stockage continuera à s'amplifier en 2024.	

## Le réemploi se déploie par un réseau de proximité sur le territoire

ACCM a fait le choix d'utiliser son réseau de proximité de déchèteries afin de favoriser et promouvoir le réemploi.

Auparavant, les déchets menés en déchèteries même en bon état ne pouvaient pas avoir de seconde vie, ils étaient valorisés selon leur type de matériaux mais ne pouvaient être réutilisés.

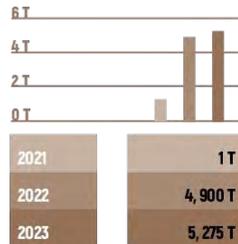
Depuis plusieurs années, le réemploi est possible sur les déchèteries : **Arles-Trinquetaille**, **Raphèle-les-Arles** et **Saint-Martin-de-Crau**, en partenariat avec La Ressourcerie du pays d'Arles, qui a positionné des locaux de réemploi sur trois déchèteries.

Un agent valoriste de La Ressourcerie du pays d'Arles est présent sur ces déchèteries pour sensibiliser les usagers, déterminer les objets ré-employables, puis organiser leur transport et réparation avant une remise en vente à prix modique dans la boutique de La Ressourcerie.

En 2023, **5,275 tonnes** d'objets ont été détournés des déchets et pu être orientés vers La Ressourcerie du pays d'Arles pour vivre une seconde vie !



## Évolution des quantités écartées des déchèteries pour ré-emploi



**La Ressourcerie  
du Pays d'Arles**

Collecter - Valoriser  
Revendre - Sensibiliser

76, avenue de Hongrie  
13200 Arles  
Tél. 09 87 57 95 12

 [ressourceriepa](#)



Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID : 013-241300417-20241209-CC2024\_207-DE



# Indicateurs financiers

DIRECTION GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Exercice 2023



## Obligations réglementaires du Rapport sur le service public de prévention et de gestion des déchets

Ces dernières années, la gestion des déchets a beaucoup évolué (développement des collectes séparées, modernisation et mise aux normes des équipements, nouvelles filières REP, lois Grenelle 1 et 2, loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, etc...)



Dans un contexte de modernisation de la gestion des déchets ménagers (Réduction à la source, développement des collectes séparées, modernisation et mise aux normes des équipements, nouvelles filières REP, évolution du cadre réglementaire...) la maîtrise des coûts est devenue un enjeu important.

Dans ce contexte, cette partie du rapport annuel vise à présenter les dépenses du service de gestion des déchets et ses financements associés.

Sur le territoire ACCM le financement du service public de gestion des déchets s'opère par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) assise sur la taxe foncière.

En complément, le financement est également assuré par des soutiens et reventes de matériaux issus de la collecte valorisante des déchets ménagers.

En complément, il est intéressant d'identifier les principaux postes de charges et de produits du service public de gestion des déchets (sur la section de fonctionnement notamment).

## Évolution des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)



Depuis le transfert de compétence du 1<sup>er</sup> janvier 2017, et à date du 31 décembre 2021, les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sont restés inchangés pour les communes adhérentes.

En séance du 13 avril 2022, le Conseil communautaire a majoré le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de 2,52 % pour chaque commune.

Délibération numéro : CC2022-061

"La croissance des coûts de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés nécessite une augmentation significative de la recette fiscale affectée à l'exercice de la compétence. Il est proposé en conséquence d'augmenter les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 2,52 % pour chaque commune au 1<sup>er</sup> janvier 2022 comme suit."

### Taux 2023 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Arlès 18,67 %

Boulbon 14,52 %

Les Saintes-Maries-de-la-Mer 16,85 %

Saint-Martin-de-Crau 13,02 %

Saint-Pierre-de-Mézargues 10,81 %

Tarascon 16,28 %

### Taux 2017-2021 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Arlès 16,15 %

Boulbon 12,00 %

Les Saintes-Maries-de-la-Mer 14,33 %

Saint-Martin-de-Crau 10,50 %

Saint-Pierre-de-Mézargues 8,29 %

Tarascon 13,76 %

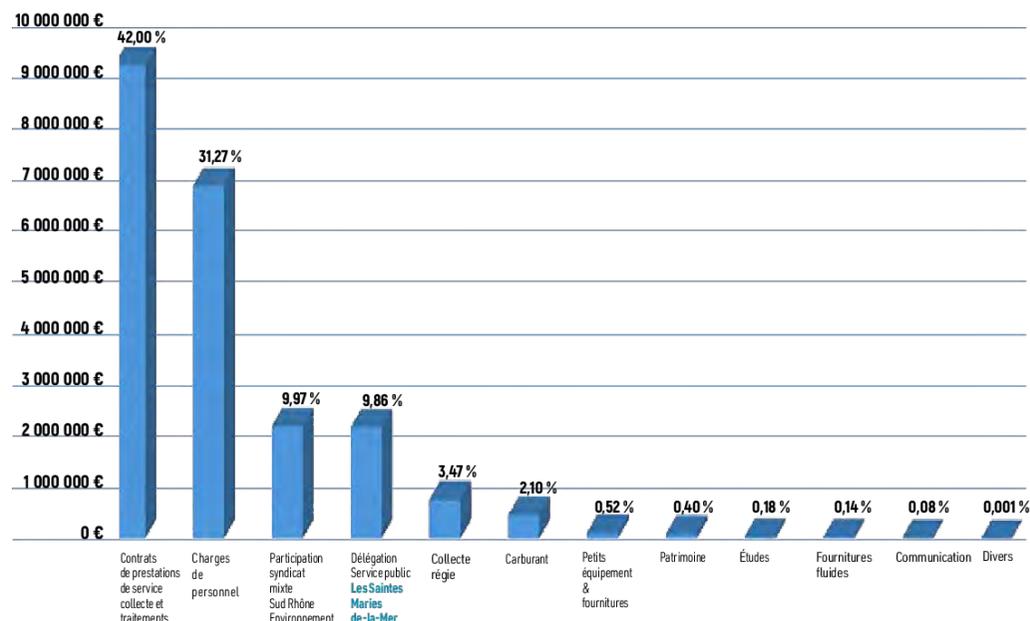
## Section de fonctionnement 2023

Dépenses de fonctionnement	23 396 253 €
Recettes de fonctionnement	22 027 907 €

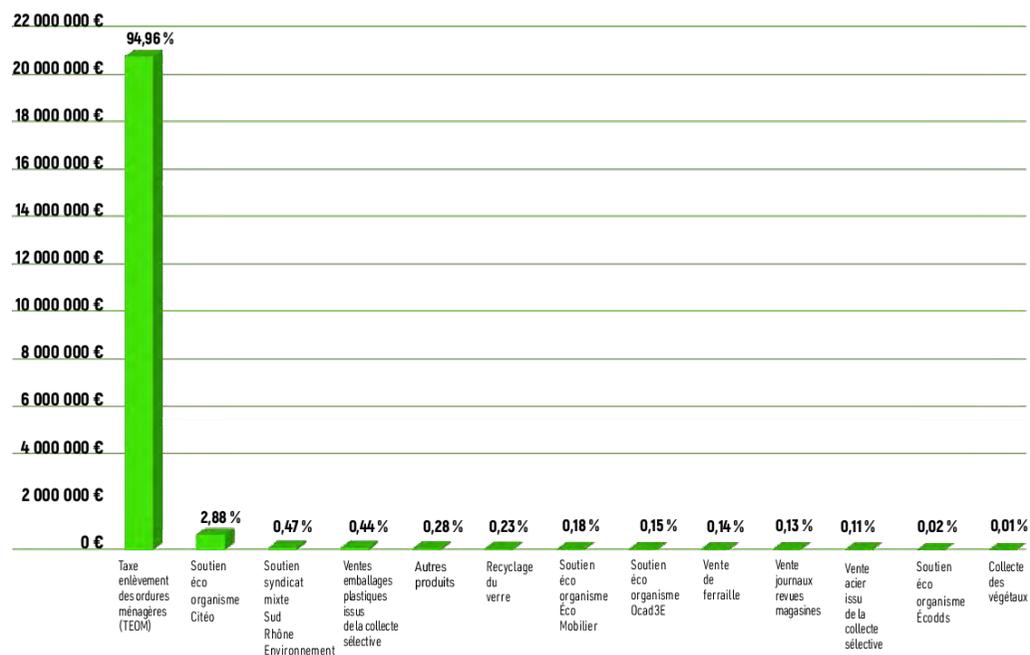
## Section d'investissement 2023

Dépenses d'investissement	1 485 578 €
Recettes d'investissement	903 865 €

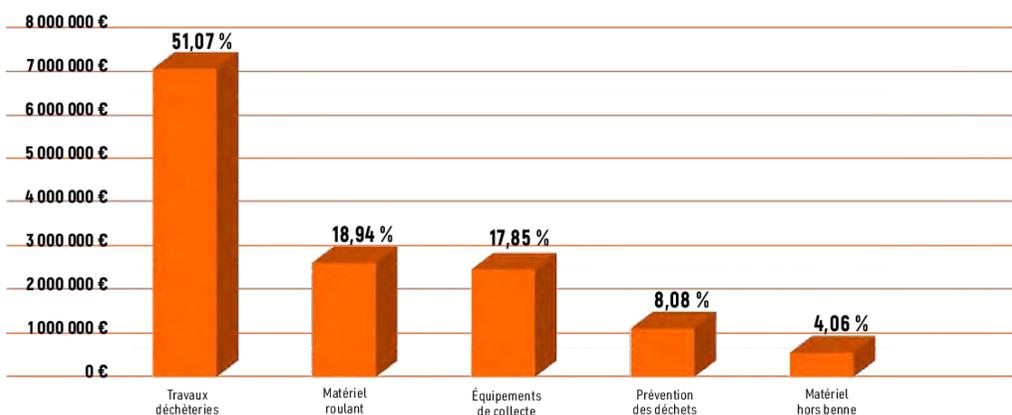
Dépenses de fonctionnement 2023	23 396 253,54 €
Contrats de prestations de service collecte et traitements	9 557 365,48 €
Charges de personnel	7 115 962,80 €
Participation syndicat mixte Sud Rhône Environnement	2 268 733,85 €
Délégation Service public Les Saintes-Maries-de-la-Mer	2 243 527,76 €
Collecte régie	789 400,38 €
Carburants	478 551,91 €
Petits équipements & fournitures	118 722,24 €
Patrimoine	90 729,19 €
Études	40 614,00 €
Fournitures fluides	32 067,27 €
Communication	17 758,02 €
Divers	222,48 €
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>22 753 655,38 €</b>
<b>Dépenses d'ordre section de fonctionnement</b>	<b>642 598,16 €</b>



Recettes de fonctionnement 2023	22 027 907, 82 €
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	20 870 875,00 €
Soutien éco organisme Citéo	632 622,62 €
Soutien syndicat mixte Sud Rhône Environnement	103 599,98 €
Vente emballages plastiques issus de la collecte sélective	96 441,55 €
Autres produits	62 072,52 €
Recyclage du verre	50 624,79 €
Soutien éco-organisme Éco-Mobilier	39 778,90 €
Soutien éco-organisme Ocad3E	33 500,00 €
Vente Ferraille	30 214,62 €
Vente journaux - revue et magazines	28 469,58 €
Vente acier issu de la collecte sélective	24 138,19 €
Soutien éco-organisme Écodds	5 000,00 €
Collecte des végétaux	2 200,00 €
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>21 979 537,75 €</b>
<b>Recettes d'ordre section de fonctionnement</b>	<b>48 370,07 €</b>



Dépenses réelles d'investissement 2023	1 437 208,40 €
Travaux déchèteries	734 005,43 €
Matériel roulant	272 276,09 €
Équipements de collecte	256 473,52 €
Prévention des déchets	116 115,12 €
Matériel hors benne	58 338,24 €
<b>Recettes d'ordre section investissement</b>	<b>48 370,07 €</b>



Recettes réelles d'investissement 2023	261 266,78 €
Subvention déchèterie Arles-Trinquetaille	261 266,78 €
<b>Recettes d'ordre section d'investissement</b>	<b>642 598,16 €</b>

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID : 013-241300417-20241209-CC2024\_207-DE



# Actions 2023

DIRECTION GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Exercice 2023



Lundi 3 juillet 2023

# Ouverture de la déchèterie Arles-Trinquetaille



"Avec l'optimisation de cette déchèterie, l'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette démontre aussi sa volonté de préserver l'environnement, en mettant en place une démarche vertueuse."

Lancés en mars 2022 pour un montant d'investissement de 1 200 000 € TTC, les travaux de la nouvelle déchèterie Arles-Trinquetaille ont abouti en juin 2023 pour une ouverture le lundi 3 juillet. À compter de cette date à décembre 2023, le succès de ce service complètement rénové s'est confirmé avec 27 340 dépôts.

Totalement repensée et optimisée, la déchèterie Arles-Trinquetaille, dont l'accès est uniquement réservé aux particuliers du territoire ACCM, accroît la qualité du service rendu aux usagers, améliore les conditions de travail des agents, et contribue à l'augmentation du tri et valorisation en vue de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans le Plan régional de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PRPGD).

Cette montée en gamme passe par une palette de prestations étoffée, une capacité de stockage étendue, des temps d'attente réduits et une infrastructure "nouvelle génération" garantissant des conditions maximales de sécurité des usagers lors des opérations de dépose.

Ceci se traduit notamment par une signalétique simple, visuelle et lisible, des quais plus larges pour faciliter les manœuvres des véhicules, des locaux spécifiques dédiés aux déchets dangereux abrités des intempéries, ou encore, un dispositif de lutte contre l'incendie mis aux normes et l'installation d'un système de sécurité anti-intrusions et surveillance afin d'éviter les effractions, vols et dégradations.

## Bennes, conteneurs et recyclage

Depuis son ouverture Arles-Trinquetaille a accueilli en moyenne 4 550 usagers par mois et propose onze quais de déchargement, soit six de plus qu'auparavant. En plus de l'augmentation du nombre de quais de déchargement, le cheminement est simplifié pour éradiquer les encombrements.



L'État a financé les travaux de la déchèterie Arles-Trinquetaille à hauteur de 579 762 €, soit 50 % de subventionnement aux titres de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), du Plan de relance et du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire.

Au total, dix-huit bennes et conteneurs permettent la réception des flux suivants : métaux, cartons, ameublement, encombrants, bois, déchets verts, déblais et gravats, plâtre et placo-plâtre, déchets dangereux des ménages, déchets électriques et électroniques, réemploi, batteries, huiles de vidange, piles et accumulateurs, lampes et néons, verre et textiles.

Pour ce qui est du recyclage et réemploi, les objets réparables déposés sur le site Arles-Trinquetaille sont récupérés et remis en état pour retrouver une nouvelle vie, avec l'aide d'acteurs de l'économie sociale et solidaire comme La Ressourcerie du Pays d'Arles ou les éco-organismes nationaux à savoir : ÉcoMaison, Éco DDS, Écologic ou Écosystem.

La signalétique utile à cette nouvelle installation classée pour la protection de l'environnement, est arrêtée sur le graphisme de marque et les pictogrammes préconisés par l'ADEME.



Inauguration de la déchèterie Arles-Trinquetaille le vendredi 22 septembre



## Lancement d'un programme de travaux de mise en conformité de 5 déchèteries

Dans la continuité des travaux réalisés sur le site **Arles-Trinquetaille**, à compter de mi-décembre 2023, **ACCM** a lancé un autre important programme de travaux de 1 520 000 € TTC pour la mise en conformité de son réseau des déchèteries des sites de :

**Boulbon**  
**Raphèle-les-Arles**  
**Saint-Martin-de-Crau**  
**Salin-de-Giraud**  
**Tarascon**

Les conditions d'utilisation pour les usagers et les conditions de travail des agents **ACCM** sont là aussi pensées pour être nettement améliorées avec des dispositifs normés contre les risques de chute, une nouvelle signalétique d'information des usagers, la mise sous alarme de sites, gestion des eaux pluviales, mise à niveau de la sécurité incendie, etc...

## Les travaux prévus

- Mise en place de garde-corps antichute **sur les 5 déchèteries.**
- Une signalétique remise à neuve, claire et visuelle **sur les 5 déchèteries.**
- Des numéros de quais et du marquage au sol pour mieux se déplacer **sur les 5 déchèteries.**
- Reprise des clôtures et mise sous alarme anti-intrusion **sur les 5 déchèteries.**
  - Mise en place d'éclairage public pour la déchèterie de **Salin-de-Giraud.**
- Des nouveaux locaux pour les agents de la déchèterie de **Salin-de-Giraud.**
- Meilleure gestion des eaux pluviales pour les déchèteries de **Boulbon, Salin-de-Giraud et Tarascon.**
- Amélioration de la défense incendie pour les déchèteries de **Boulbon, Raphèle-les-Arles et Saint-Martin-de-Crau.**
- Des barrières en entrée de site pour mieux gérer les flux des usagers sur déchèteries de **Boulbon, Salin-de-Giraud, Saint-Martin-de-Crau et Tarascon.**



En complément des indications dispensées aux usagers par les agents de déchèterie, la signalétique utilise des éléments visuels d'information clairement identifiables, facilitant la compréhension du geste de tri.

Afin de présenter des sites homogènes sur l'ensemble du territoire et de guider au mieux les usagers, les mêmes panneaux, visuels et attractifs déjà en place à **Arles-Trinquetaille**, seront développés sur toutes les déchèteries.

## Regroupement avec les collectivités voisines pour le tri des emballages ménagers

**ACCM** est devenue membre d'une Société publique locale (SPL\*) en association avec d'autres collectivités (*liste ci-contre*) en vue de disposer d'un centre de tri des emballages ménagers performant qui permettra d'accompagner la montée en puissance des collectes sélectives sur le territoire.

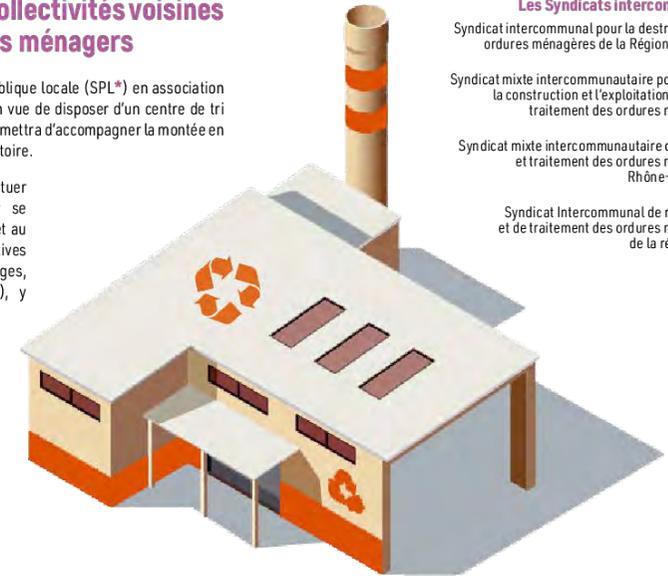
Les collectivités ont donc décidé de constituer une Société publique locale (SPL) pour se doter d'un acteur opérationnel dédié au tri et au conditionnement de leurs collectes sélectives d'emballages (multimatériaux, emballages, papiers, fibreux, non fibreux, hors verre), y compris le traitement des refus de tri.

### Les Communautés d'agglomération

Ventoux-Comta-Venaisin  
**ACCM**  
Terre de Provence

### Les Communautés de communes

Pays d'Orange en Provence  
Vallée des Baux-Alpilles  
Aygues-et-Ouvèze-en-Provence  
Ventoux Sud



### Les Syndicats intercommunaux

Syndicat intercommunal pour la destruction des ordures ménagères de la Région d'Avignon

Syndicat mixte intercommunautaire pour l'étude, la construction et l'exploitation d'unité de traitement des ordures ménagères

Syndicat mixte intercommunautaire de collecte et traitement des ordures ménagères Rhône-Garrigues

Syndicat Intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères de la région d'APT

## Les objectifs de la Société publique locale (SPL\*)

- Le transport de la collecte sélective à partir des centres de transfert, soit par la passation de marchés, soit avec ses moyens propres, soit par la mutualisation des coûts de transport assumés par ses actionnaires.
- Le traitement de la collecte sélective par tri des collectes sélectives (multimatériaux, emballages, papiers, fibreux, non fibreux, hors verre...)
- La conception, la réalisation et l'exploitation/maintenance d'équipement pour le tri des collectes sélectives.
- Le traitement des refus de tri.
- La passation de marchés de tri pour le tri des tonnages excédentaires.
- La vente des produits triés le cas échéant, sur décision de l'assemblée générale ordinaire.
- La gestion, l'entretien et la mise en valeur du ou des centre(s) de tri.
- La réalisation d'études sur la gestion des déchets.
- La réalisation d'actions de prévention dans le cadre de la pré-collecte et de la collecte pour limiter les déchets traités au centre de tri.



## Recours accru à la valorisation énergétique pour les ordures ménagères résiduelles

Depuis septembre 2023, **ACCM** a mis en place un traitement plus vertueux de ses déchets. Désormais 51 % des ordures ménagères collectées sur **Arles** et **Saint-Martin-de-Crau** sont incinérées ce qui permet de produire de la chaleur et de l'électricité.

Les encombrants des déchèteries font également l'objet d'une valorisation énergétique avec la fabrication de Combustible solide de récupération (CSR).



### Tarascon : 13 colonnes enterrées pour améliorer le tri et la collecte des déchets boulevard Gambetta

Lancée par la ville de Tarascon, la requalification du boulevard Gambetta qui a abouti en 2023, a nécessité le repositionnement de plusieurs points d'apport volontaire le long de cette artère qui est un des principaux axes routiers de la ville. Le choix d'installer 13 colonnes (voir détail ci-dessous) enterrées de bout en bout du boulevard Gambetta participe à la cohérence urbaine de cette réalisation de mise en valeur du centre-ville et de renforcer les équipements de collecte destinés au tri des emballages ménagers et la collecte des ordures ménagères résiduelles.

- 3 Verre
- 4 Journaux, revues et magazines
- 6 ordures ménagères

**Emballages**  
 Le parc des nouveaux points d'apport volontaire comprend également des colonnes enterrées destinées aux emballages.

**Communication aux usagers**  
 Pour expliquer la mise en service (fin 2023 - début 2024) de ce nouveau mode de collecte et en présenter les avantages pour les usagers, une campagne de communication par boitage du flyer ci-contre avec plan d'implantation au verso, sera effectuée par le service pré-collecte dans le périmètre du boulevard Gambetta.

**Nouveau mode de collecte des déchets en service**

**Les avantages :**

- Vous jetez vos déchets où et quand vous le voulez
- Tri des déchets facile
- Grande contenance
- Esthétique urbain

**Adaptons les bons gestes :**

- Ordures ménagères
- Journaux - Revues - Magazines
- Verre

**Obligation de placer vos ordures ménagères en sac bien fermé.**

**Interdiction d'abandonner des sacs et déchets dans la rue, au bord des trottoirs. Amende de 135 € à 150 €**

### Biodéchets : opérations compostage résidentiels



Si ACCM n'a pas fait le choix de mettre en place une collecte spécifique des biodéchets, tout en distribuant gratuitement un composteur aux usagers ayant un jardin dans le cadre de 2 campagnes annuelles (voir page 12), la Direction gestion des déchets ménagers et assimilés projette la mise en place d'actions de compostage résidentiels afin de répondre à des demandes spécifiques comme c'est le cas sur Arles et Saint-Martin-de-Crau.

Ces opérations pilotes permettront aux usagers ne disposant pas d'un jardin individuel de trier à la source leurs biodéchets.

Ces opérations sont prévues fin 2024, début 2025.

### Nouvelle édition pour rappeler les consignes de tri



L'extension des consignes de tri consiste à permettre aux habitants de mettre tous les emballages (films, blisters, pots, barquettes, boîtes de conserve en métal, cartonnets...) dans le bac de tri. Qu'ils soient en carton, en métal ou en plastique, tous les emballages se trient et doivent désormais se retrouver dans le sac ou bac jaune. La simplification des consignes de tri des emballages

systématise le geste de tri et aide à lever les doutes au moment de trier les emballages.

En 2023, une nouvelle version du flyer "Tous les emballages se trient" a été éditée à 5 000 exemplaires. Document quotidiennement distribué par les conseillères de prévention et du tri ou sur les points de retrait des sacs jaunes notamment.



### 2 137 sapins collectés et transformés en compost

Du 2 au 23 janvier ACCM avec les soutiens des communes d'Arles, Saint-Martin-de-Crau et Tarascon, a organisé la collecte de sapins de Noël pour leur transformation en compost naturel.

Le décompte de 2 137 sapins, pour un poids total de 9,36 tonnes, (contre 1.483 arbres lors de la collecte 2022), représente un réel présent pour l'environnement et une augmentation de + 44 % d'apport volontaire des usagers sur les 21 points d'apport volontaire (PAV) répartis sur les trois communes participantes.

Afin de signaler les points de collecte, une signalétique particulière de 12 banderoles vinyles a complété le pack de communication utile à l'information des usagers.

## Organisation du temps de travail des agents de collecte : annualisation 1 607 heures

Les discussions conduites au cours du premier semestre 2023, entre Patrick de Carolis, Président de la Communauté d'agglomération ACCM, Laurie Pons, Vice-présidente déléguée aux ressources humaines, Mandy Graillon, Vice-présidente en charge de la collecte, de la gestion des déchets et les représentants du personnel : syndicat CGT et syndicat FSU, ont permis la tenue d'un comité social territorial, le 29 juin 2023 et l'approbation à l'unanimité de l'organisation du temps de travail des agents de collecte.

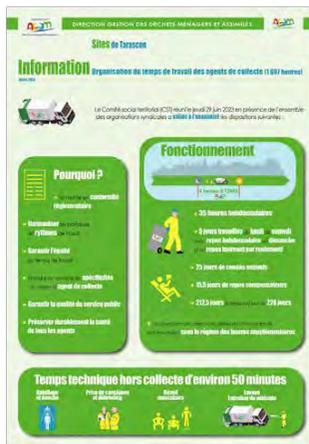
Un vote du Conseil de communauté est intervenu le 12 juillet 2023 : approbation à l'unanimité, ainsi que la tenue d'un Comité social le 21 décembre 2023, concernant le règlement intérieur des DMA. Les principales mesures qui s'appliqueront à compter du lundi 8 janvier 2024 :

- La volonté de se mettre en conformité réglementaire : application des décrets du 25 août 2000 et du 12 juillet 2001, et application de la loi du 6 août 2019, article 47.
- La volonté d'harmoniser les pratiques et les rythmes de travail sur les différents sites de l'agglomération.
- Le souhait de garantir une équité sur le temps du travail.
- La volonté de prendre en compte les spécificités des métiers d'agents de collecte. La pénibilité a été reconnue

pour les agents de collecte de la direction des déchets ménagers et assimilés. Elle concerne les agents de collecte et les chauffeurs. Cette pénibilité est basée sur plusieurs critères : le travail de nuit, le travail de dimanche, l'exposition à des conditions climatiques difficiles, le degré d'insalubrité important.

- La garantie de la qualité du service public : le cycle de travail de 35 heures est organisé sur six jours, du lundi au samedi inclus, et comprend un jour de repos tournant.
- L'attribution de repos compensateurs : après consultation et vote unanime des membres du comité social territorial, il a été décidé d'accorder un taux de pénibilité de 10,06 %, soit une durée annuelle du travail de 1 445 heures et 23 minutes (au lieu de 1 607 heures).
  - Cela se traduit par l'attribution de 15,5 jours de repos compensateurs.
  - Les agents concernés travailleront 212,5 jours au lieu de 228 jours.
- Les opérations de collecte réalisées à titre exceptionnel en dehors du cycle de travail seront effectuées sous le régime des heures supplémentaires.
- L'arrêt de la pratique du fini-parti pour les sites d'Arles et Saint-Martin-de-Crau : présence sur lieu de travail de 5 heures à 11h45. Pour le site de Tarascon : Présence sur le lieu de travail entre 6 heures et 12h45.
- Un temps technique hors collecte, il sera d'environ 50 minutes, consacré à l'habillage, douche, la prise de consignes et débriefing, au réveil musculaire, au lavage et entretien du véhicule.

Ce nouveau dispositif améliore l'offre des services publics en direction des administrés de notre territoire.



# Projets 2024

DIRECTION GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Exercice 2023





## Mise en place du tri sur la zone commerciale Cap Fourchon

En préalable à cette mise en place du tri des emballages sur la zone commerciale de Cap Fourchon **Arles**, une campagne de recensement des besoins et sensibilisation a été menée en 2023 auprès des 111 professionnels recensés.

Cet état des lieux a été suivi par une campagne de livraison des conteneurs, tous sécurisés par serrure, pour présentation des bacs la veille au soir (mardi) ou avant 5 heures du matin uniquement le jour de collecte (mercredi).

Les emballages devront être présentés en vrac directement dans le bac de collecte ou en sacs transparents. Les sacs dits opaques comme les sacs gris seront strictement interdits. Le lavage des conteneurs sera à la charge du détenteur.

Pour rectifier les erreurs de tri qui pourraient se faire par méconnaissance ou inattention, une vérification de la qualité du tri sera effectuée par des contrôleurs de collecte de la Direction gestion des déchets ménagers et assimilés dans la continuité du passage de la benne affectée à cette tournée (entre 5 heures à 7 heures du matin).

Dans un second temps et si nécessaire auprès des professionnels qui rencontreraient des difficultés, une procédure complémentaire de contrôle et d'information de rappel des consignes sera effectuée par les conseillères de prévention et du tri.

## Arles : une vingtaine de nouveaux points d'apport volontaire secteur Cavalerie-Voltaire

Après la place Wilson (**Arles**) en 2022, le Boulevard Gambetta (**Tarascon**) en 2023, la Direction gestion des déchets ménagers et assimilés poursuivra le déploiement de son Plan d'implantation de nouveaux points d'apport volontaire en 2024. L'implantation d'une vingtaine de colonnes enterrées est intégrée au programme d'aménagement urbain du secteur Cavalerie-Voltaire, dont le chantier aboutira au printemps 2024.

Le Plan global d'implantation de nouveaux points d'apport volontaire qui se poursuivra en 2025 et au-delà, est conçu pour repenser les modes de collecte dans les secteurs des centres-villes.

Exemples de colonnes enterrées :



Ordures ménagères



Emballages ménagers



Verre



© Photographie de Frédéric Baudouin



### La réorganisation concerne

- 8 encadrants
- 80 agents de collecte
- 32 chauffeurs
- 29 bennes
- 17 bennes **Arles**
- 4 bennes **Saint-Martin-de-Crau**
- 8 bennes **Tarascon**  
Saint-Pierre-de-Mézoargues

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID : 013-241300417-20241209-CC2024\_207-DE

Projets 2024  
S'LO

## Mise en place de la réorganisation des tournées de collecte sur les communes d'Arles, Saint-Martin-de-Crau, Saint-Pierre-de-Mézoargues et Tarascon

Pour mieux répondre aux besoins des usagers et dans l'objectif d'une gestion plus rationnelle du service de collecte des déchets, courant 2024, **ACCM** va procéder à la mise en service de la réorganisation des tournées sur quatre communes de son territoire.

81 214 habitants des communes d'**Arles**, **Saint-Martin-de-Crau**, **Saint-Pierre-de-Mézoargues** et **Tarascon** seront concernés par ce nouveau mode opérationnel qui tend à améliorer la qualité du service pour l'usager, les conditions de travail des agents, les performances environnementales par réduction des impacts du service, avec progression des performances de tri et réduction des coûts et maîtrise de leur évolution.

### Découpage homogène du territoire

La mise en œuvre de la réorganisation des circuits de collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers (tri sélectif), s'organisera autour d'un découpage du territoire en circuits de collecte homogènes et d'un équilibrage de tournées redimensionnées et optimisées.

Cette réorganisation des circuits de collecte a notamment été dimensionnée en fonction des évolutions en termes d'urbanisme : logements dernièrement mis en service, nouvelles constructions à venir, mais encore du contexte géographique et de l'éloignement de certaines parties du territoire ou, l'adéquation du système à l'habitat desservi aux secteurs géographiques concernés par cette réorganisation.

### Cohésion d'équipe, hygiène et sécurité

Le travail de cohésion d'équipe sera renforcé en lien avec l'amélioration et la sécurisation des conditions de travail des agents de collecte, ainsi que le respect de la réglementation, hygiène et sécurité.

Elle s'organisera autour des moyens matériels et humains existants, ainsi que de l'uniformisation des horaires de travail des équipages de collecte, de l'équilibrage des tournées, des lieux d'embauche du personnel et d'entrepôt du matériel, de la localisation des exutoires (quais de transfert des déchets).



### Géolocalisation embarquée

Pour répondre aux besoins de suivi de l'exécution des collectes et aux objectifs de qualité du service décidés sur son territoire, et intégré dans cette réorganisation des obligations de transparence et de restitution des données de collecte avec un système

embarqué de géolocalisation pour toutes les bennes affectées aux tournées. Les tournées seront donc assistées par guidage GPS des circuits pour gagner en pertinence, en qualité et en temps d'intervention.

Les solutions embarquées à disposition des équipes de collecte dans les véhicules permettent au service exploitation de la Direction gestion des déchets ménagers et assimilés, un suivi simplifié sur le terrain, avec en appui, des outils d'aide à la réactivité et la décision pour des choix d'optimisation en temps réel de l'activité. L'informatique embarquée présente d'autres intérêts : contrôle du respect des cheminements, source principale de mise à jour et d'optimisation des circuits en continu.

### Conclusion

La réorganisation des tournées de collecte des déchets va pérenniser une stratégie de transition écologique, où la réduction de l'empreinte carbone des tournées est un des axes forts. La réorganisation des tournées de collecte des déchets ménagers précise l'adaptation du service de collecte aux contraintes du territoire, à la réglementation et aux besoins des usagers.

## 2024-2026 : déploiement de nouveaux points d'apport volontaire pour le tri sélectif

À compter de début 2024, de nouveaux systèmes de collecte vont être déployés sur le territoire. À la suite de plusieurs plans d'installation de colonnes semi-enterrées, enterrées ou aériennes, d'ici fin 2025, le tri sélectif sera proposé à 100 % de la population du territoire, avec aussi des points d'apport volontaire destinés à la collecte des ordures ménagères.

Le tri à la source des déchets est une étape primordiale et permet d'orienter les déchets vers les filières appropriées et de diminuer concrètement les tonnages de collecte des ordures ménagères résiduelles.

L'accès au tri sélectif doit être proposé à tous les habitants du territoire ACCM, ce qui n'est pas le cas à Arles, et ce, depuis la mise en place partielle du tri sélectif sur la commune au début années 2000.

En effet, à ce jour dans les quartiers de Barriol (4 171 habitants), Griffeuille (2

438 habitants) et du Trébon (2 300 habitants), soit 10,53 % de la population d'Arles, le tri sélectif n'est pas proposé et le réseau des colonnes aériennes est obsolète. Cette exemple d'absence ne doit plus perdurer, les choses sont appelées à changer.

D'ici 2026, les habitants de ces trois quartiers seront à capacité de trier leurs déchets et d'autres opérations d'installations de colonnes semi-enterrées, enterrées ou aériennes sur les communes membres d'ACCM seront programmées.

### LES NOUVELLES COLONNES SEMI-ENTERRÉES

#### ORDURES MÉNAGÈRES



Sacs de 50 litres maxi

#### EMBALLAGES MÉNAGERS



Déposez vos emballages ménagers avec votre sac de pré collecte

#### VERRE



Déposez votre verre avec votre sac de pré collecte

### LES NOUVELLES COLONNES ENTERRÉES

#### ORDURES MÉNAGÈRES



Sacs de 50 litres maxi

#### EMBALLAGES MÉNAGERS



Déposez vos emballages ménagers avec votre sac de pré collecte

#### VERRE



Déposez votre verre avec votre sac de pré collecte

### LES NOUVELLES COLONNES AÉRIENNES



#### DIRECTION GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



4, rue Joseph Rainard - Zone industrielle nord - 13200 Arles

Tél. 04 86 52 60 87

Lundi au jeudi : 8h30 à 12 heures / 13h30 à 17h30

Vendredi : 8h30 à 12 heures / 13h30 à 16h30

Service Info Collecte

Tél. 04 84 76 94 00

[infocollecte@agglo-accm.fr](mailto:infocollecte@agglo-accm.fr)

# Rapport sur le service public de prévention et de gestion des déchets

DIRECTION GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Exercice 2023

Je produis moins de déchets

Je trie mes déchets

Je pense à la réparation ou au réemploi

Je protège la santé de chacun

Je préserve l'environnement

Bien jeter ses déchets, c'est important, soyons vigilants !

## Ensemble, agissons !



Communauté d'Agglomération



Arles Crau Camargue Montagnette

5, rue Yvan Audouard - 13200 Arles  
Tél. 04 86 52 60 00

[lepresident@agglo-accm.fr](mailto:lepresident@agglo-accm.fr)  
[www.agglo-accm.fr](http://www.agglo-accm.fr)



Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID : 013-241300417-20241209-CC2024\_207-DE



## Annexes

Bilan financier : section de fonctionnement

Bilan financier : section d'investissement

DIRECTION GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Exercice 2023



## Annexe bilan financier 2023 : section de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le



ID : 013-241300417-20241209-CC2024\_207-DE

Groupe Sens	Groupe Réel/Ordre	Imputation (Libellé)	CA 2023
D - Dépenses	E - Ordre	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles-corporelles	642 598,16
		<b>Opérations d'ordre</b>	<b>642 598,16</b>
D - Dépenses	R - Réel	Eau et Assainissement	3 500,00
D - Dépenses	R - Réel	Energie - Electricité	28 567,27
D - Dépenses	R - Réel	Carburants	478 551,91
D - Dépenses	R - Réel	Fournitures Ateliers Prévention	257,70
D - Dépenses	R - Réel	Fournitures de petits équipements	8 225,37
D - Dépenses	R - Réel	Vêtements de travail hors location	40 637,37
D - Dépenses	R - Réel	Fournitures administratives	222,48
D - Dépenses	R - Réel	Entretien Lavage Bacs / Points d'apport volontaire	16 698,00
D - Dépenses	R - Réel	Réception CS Aries/SMC	71 916,01
D - Dépenses	R - Réel	Collecte points d'apport volontaire verre	95 623,61
D - Dépenses	R - Réel	Prestation lavage déchèteries et Plateformes collecte	121 447,78
D - Dépenses	R - Réel	Réception OMR Aries / Saint-Martin-de-Crau	816 100,00
D - Dépenses	R - Réel	Collecte Beaucaus	9 033,90
D - Dépenses	R - Réel	Curage Aire lavage DGAST / Déchèteries	4 495,98
D - Dépenses	R - Réel	Collecte PAV OMR et CS VERRE / JRM	93 142,73
D - Dépenses	R - Réel	Traitement OMR + Encombrants déchèteries	5 488 996,99
D - Dépenses	R - Réel	Gestion déchèterie de Saint-Martin-de-Crau	454 000,00
D - Dépenses	R - Réel	Collecte sélective Boulbon	27 739,55
D - Dépenses	R - Réel	Location - Transport bennes déchèteries	312 026,13
D - Dépenses	R - Réel	Communication déchets	7 788,00
D - Dépenses	R - Réel	Réemploi Déchèterie	21 060,00
D - Dépenses	R - Réel	Location véhicule collecte	259 645,92
D - Dépenses	R - Réel	Délégation de service public Les Saintes-Maries-de-la-Mer	2 243 527,76
D - Dépenses	R - Réel	Réemploi + collecte encombrants	33 100,00
D - Dépenses	R - Réel	Collecte OMR / collecte sélective Boulbon	57 845,23
D - Dépenses	R - Réel	Transport OMR	428 999,83
D - Dépenses	R - Réel	Traitement des déchets des déchèteries	449 807,71
D - Dépenses	R - Réel	Traitement tri de la collecte sélective	504 753,95
D - Dépenses	R - Réel	Assistant de maîtrise d'ouvrage	8 190,00
D - Dépenses	R - Réel	Location Compacteur Cartons	-792,00
D - Dépenses	R - Réel	Fourniture sacs jaunes	43 326,01
D - Dépenses	R - Réel	Déchetterie provisoire Arles-Trinquetaille	9 180,00
D - Dépenses	R - Réel	Transport collecte sélective	121 069,00
D - Dépenses	R - Réel	Collecte du verre ne mode doux	76 883,35
D - Dépenses	R - Réel	Surveillance déchèteries	7 999,99
D - Dépenses	R - Réel	Sud Rhône Environnement Traitement	2 082 509,45
D - Dépenses	R - Réel	collecte des déchets dangereux	6 270,98
D - Dépenses	R - Réel	Trizzy (assistant numérique)	6 330,00
D - Dépenses	R - Réel	Location Terrain déchèterie Tarascon	24 000,00
D - Dépenses	R - Réel	Location locaux DMA Tarascon et Saint-Martin-de-Crau	54 078,44
D - Dépenses	R - Réel	Location et transport Piémension	13 735,20
D - Dépenses	R - Réel	Locations de matériels	813,34
D - Dépenses	R - Réel	Location véhicule utilitaire	6 197,54
D - Dépenses	R - Réel	Charges Locatives	2 072,75
D - Dépenses	R - Réel	Travaux entretien Bâtiments Déchèteries/DGAST	15 202,15
D - Dépenses	R - Réel	Travaux entretien de voirie Parking Exploitation	25 249,73
D - Dépenses	R - Réel	Entretien flottes bennes	738 595,57
D - Dépenses	R - Réel	Entretien matériels roulants Hors flotte	2 654,86
D - Dépenses	R - Réel	Entretien réparation sur biens mobiliers	10 578,00
D - Dépenses	R - Réel	Études non suivies tix	32 424,00
D - Dépenses	R - Réel	Étude tri à la source biodéchets	638,40
D - Dépenses	R - Réel	Abonnements	1 998,00
D - Dépenses	R - Réel	Catalogue et imprimés	7 075,92
D - Dépenses	R - Réel	Remboursements de frais Boulbon	6 929,63
D - Dépenses	R - Réel	Location / Lavage / Lavage EPI	69 859,50
D - Dépenses	R - Réel	Droits enregistrement et timbre (immatriculations véhicules.)	687,19
		<b>Charges à caractère général</b>	<b>15 451 468,18</b>
D - Dépenses	R - Réel	Frais de Personnel	7 115 962,80
		<b>Frais de personnel</b>	<b>7 115 962,80</b>
D - Dépenses	R - Réel	Participations Sud Rhône Environnement	186 224,40
		<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>186 224,40</b>
R - Recettes	E - Ordre	Quote-part des subventions transférées	48 370,07
		<b>Opérations d'ordre</b>	<b>48 370,07</b>
R - Recettes	R - Réel	Rôles supplémentaires TEOM	141 997,00
R - Recettes	R - Réel	RS TEOM	0,00
R - Recettes	R - Réel	TEOM	20 728 878,00
		<b>Impôts et taxes</b>	<b>20 870 875,00</b>
R - Recettes	R - Réel	Soutien Eco3ds	5 000,00
R - Recettes	R - Réel	Soutien Ocade3E	33 200,00
R - Recettes	R - Réel	Soutien Scirelec	300,00
R - Recettes	R - Réel	Soutien Eco-Mobilier	39 778,90
R - Recettes	R - Réel	Soutien syndicat mixte Sud Rhône Environnement (SRE)	103 599,98
R - Recettes	R - Réel	Soutien Citéo	632 622,62
		<b>Dotations et participations</b>	<b>814 501,50</b>
R - Recettes	R - Réel	Vente de métaux ferreux et non ferreux déchèteries	24 023,24
R - Recettes	R - Réel	Vente d'acier issu de collecte sélective	24 138,19
R - Recettes	R - Réel	Enlèvement de végétaux	2 200,00
R - Recettes	R - Réel	Vente emballages plastiques collecte sélective	96 441,55
R - Recettes	R - Réel	Vente de ferrailles GDE	6 191,38
R - Recettes	R - Réel	Produits divers de gestion courante	9 030,16
R - Recettes	R - Réel	Autres produits divers de gestion courante	0,00
R - Recettes	R - Réel	Vente papiers journaux - revues - magazines	28 469,58
R - Recettes	R - Réel	Recyclage verre	50 624,79
		<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>241 118,89</b>
R - Recettes	R - Réel	Produits des cessions d'immobilisations	53 042,36
R - Recettes	R - Réel	Produits exceptionnels divers	0,00
		<b>Produits exceptionnels</b>	<b>53 042,36</b>
		<b>Total Dépenses de Fonctionnement 2023</b>	<b>23 396 253,54</b>
		<b>Total Recettes de Fonctionnement 2023</b>	<b>22 027 907,82</b>

## Annexe bilan financier 2023 : section investissement

Groupe Réel/Ordre	Imputation (Libellé)	CA 2023
E - Ordre	Amortissement subvention d'équipement	10 535,53
E - Ordre	Région sud	43,86
E - Ordre	Département des Bouches-du-Rhône	37 790,68
		<b>48 370,07</b>
R - Réel	Travaux entretien déchèterie Dgast	2 165,61
R - Réel	Réparation entretien BOMS	614,66
R - Réel	BOM	208 541,42
R - Réel	Bennes pour déchèteries de 8m <sup>3</sup> à 25 m <sup>3</sup>	33 722,40
R - Réel	Équipement aériens de collecte	47 937,60
R - Réel	Composteurs	116 115,12
R - Réel	Acquisition Bacs de collecte	208 535,92
R - Réel	Matériel hors bennes	24 615,84
R - Réel	Véhicules utilitaires	63 120,01
		<b>705 368,58</b>
R - Réel	Déchèterie Arles-Trinquetaille	709 886,34
R - Réel	Déchèteries - Mise en conformité	21 953,48
		<b>731 839,82</b>
E - Ordre	Amortissement autres bâtiments publics	3 799,69
E - Ordre	Autres constructions	14 336,46
E - Ordre	Amortissement matériel roulant	306 348,66
E - Ordre	Amortissement autres matériels	10 271,70
E - Ordre	Amortissement autres installations, matériel et outillage technique	64 346,06
E - Ordre	Amortissement installaiton générale - agencement - aménagement construd	20 911,47
E - Ordre	Amortissement agencement et aménagement mis à disposition	23 001,06
E - Ordre	Amortissement autres installallation - matériel - outillage technique	3 440,91
E - Ordre	Amortissement matériel de transport	165 236,76
E - Ordre	Amortissement autres immobilisations corporelles	6 993,88
E - Ordre	Amortissement matériels de transport	21 414,91
E - Ordre	Amortissement autres équipes techniques	2 496,60
		<b>642 598,16</b>
R - Réel	DSIL déchèterie Arles-Trinquetaille	261 266,78
		<b>261 266,78</b>
	<b>Total Dépenses de Fonctionnement 2023</b>	<b>1 485 578,47</b>
	<b>Total Recettes de Fonctionnement 2023</b>	<b>903 864,94</b>

Communauté d'agglomération



Arles Crau Camargue Montagnette

Cité Yvan Audouard  
5, rue Yvan Audouard - 13200 Arles  
Tél. 04 86 52 60 00

[lepresident@agglo-accm.fr](mailto:lepresident@agglo-accm.fr)  
[www.agglo-accm.fr](http://www.agglo-accm.fr)